

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 2 avril 1942.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{me} Dupuy; M^{lles} Bourgoïn et Delbos; MM. Ch. Aublant, Bourgès, de Bovée, Busselet, Champarnaud, Paul Cocula, Corneille, Elissèche, Henry de Lestrade, Lescure, Jean Maubourguet, Rives, le chanoine J. Roux, Vergnaud.

Sont excusés : M^{mo} Mongibeaux et l'abbé Paul Roux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Notre Société, fort éprouvée depuis le début de l'année, vient de perdre trois de ses membres les plus distingués : M. le colonel BLONDEL, M. Henry de MONTARDY et M. BOURDELLETTE. Enfin, nos confrères n'apprendront pas sans émotion la mort au champ d'honneur du comte Hugues du CHEYRON DU PAVILLON, M. le Président salue la mémoire de ces quatre disparus.

La revue habituelle des périodiques — toujours fort rares — permet à M. le Président de signaler dans la *Revue du Folklore français* (oct.-déc. 1941), un article très utile sur « les archi-

ves ecclésiastiques de l'ancien régime, source de folklore ». Le *Bournat* d'octobre-décembre 1941, nous apporte un hommage à la mémoire de Robert BENOÎT. C'est le même aimable visage qui est évoqué dans le *Périgourdin de Bordeaux* de janvier-février 1942.

Nouvelle venue parmi les publications du terroir, *Notre Province*, éditée à Limoges, vient de faire paraître son premier numéro. Le *Bulletin historique et archéologique du Périgord* lui souhaite succès et longue vie.

M. le chanoine ROUX a noté que le système de construction des églises d'Agonac et de Preyssac reproduit celui du mur romain d'Aurélien. Le constructeur de ces églises avait-il fait le voyage de Rome ou ne faut-il voir ici qu'une sorte de nouvelle invention ? Ce problème restera probablement sans solution.

Au cours des travaux de défense passive exécutés entre la rue de Campniac et celle de Vésone, des vestiges gallo-romains ont été mis à jour le 27 mars. Avisé de cette découverte, M. le chanoine ROUX s'est rendu sur les lieux. Il s'agit d'une base de colonne portant, dans le bas, des moulures, et d'un fragment de fût de colonne tout à fait fruste. Tout à côté, une pierre semble amorcer une construction encore indéterminée; les travaux de dégagement seront poursuivis. M. AUBLANT fait remarquer que c'est dans le même terrain qu'ont été trouvées, l'an dernier, les poteries offertes au Musée par deux jeunes Alsaciens.

Des lettres de remerciements ont été écrites, à l'occasion de leur récente élection, par MM. CHAMPARNAUD, DENOIX DE SAINT-MARC et VILLEPONTOUX.

Le Secrétaire-général fait le dépouillement de la correspondance qu'il a reçue.

Le comte de ROTON — à qui l'Académie des Beaux-Arts vient d'accorder l'un de ses prix les plus flatteurs pour son *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises* — écrit que, propriétaire du lieu dit « Aux Colombiers », il n'a jamais remarqué sur cette lande caillouteuse le moindre

vestige d'habitation. Il ne voit pas où pouvait se trouver le colombaire qui, d'après les *Annales de la Société d'archéologie*, y fut trouvé il y a un siècle (cf. *Bulletin*, 1942, p. 42).

M. LEYDIER nous écrit, à propos du château de Fages, les lignes suivantes :

« C'est moi qui ai fait l'acquisition du château de Fages, non pas pour le compte de la Raffinerie Say, comme le dit par erreur le *Bulletin*, mais pour celui de M. Lafuge, directeur commercial de cette firme. M. Lafuge a acheté le domaine de Fages dans l'espoir d'en faire une exploitation agricole modèle, mais nullement pour le château lui-même. Cela ne veut pas dire qu'il ait l'intention de mépriser ce qui reste de cette merveille qu'était le château. Il a commencé par faire disparaître la fabrique d'asticots, ce qui est un premier résultat. Que le comte de Roton se tranquillise, M. Lafuge ne fera rien qui puisse ajouter au délabrement de ce château auquel reste attaché un peu d'histoire de notre Périgord. Qu'il veuille bien, lui ou d'autres, me communiquer des suggestions pour la sauvegarde du château; je serai trop heureux de les suivre, après les avoir fait adopter par M. Lafuge. »

M. Jean MAUBOURGUET donne l'analyse de la charte récemment acquise pour les archives de la Société.

Jeu'di avant la Sainte Marie-Madeleine (19 juillet) 1347. Acte scellé du sceau de l'official de Périgueux (le sceau a disparu), par lequel Elie de Médiis et sa femme, Jeanne, reconnaissent tenir de Pierre de La Tour, chevalier, seigneur en partie de La Tour Blanche :

1^o Une maison sise à La Tour Blanche, pour 2 sols de *queste* à la fête de l'invention de Saint-Etienne, et un denier à la Saint-Martin d'hiver;

2^o Trois jardins, une *plesdure* et une terre, pour 6 deniers d'oubliés à la Saint-Michel et deux boisseaux de froment à la Saint-Martin;

3^o Devoir deux deniers de rente à la Saint-Michel pour la « maison neuve où Elie a son atelier »;

4^o et enfin être soumis à doubles redevances aux quatre cas généraux, savoir : quand le fils du seigneur est armé chevalier, quand le seigneur ou l'un des siens va en Terre Sainte, quand le seigneur ou les siens sont en captivité, quand la fille aînée du seigneur se marie.

Dans l'Inventaire de la série 1 B des archives de la Gironde, M. J. Maubourguet a relevé une mention intéressant le couvent de Plagnac.

Enregistrement d'une commission donnée à Rome le 17 juin 1616, à l'official de Sarlat, pour l'union du prieuré bénédictin de Villegardelle-Serres, diocèse de Sarlat, au couvent des Minimes de Plagnac, du diocèse de Périgueux.

Enregistrement d'une autre bulle du 8 juillet 1647, donnée dans le même but (1 B 29, f^{os} 68 et 70 ^{vo}).

M. MAUBOURGUET donne enfin l'analyse d'un travail qu'il vient d'achever sur *Bugeaud laboureur périgourdin*. La première partie étudie les origines périgourdines de Bugeaud et son enfance à la vieille Durantie. La deuxième montre le colonel en demi-solde entreprenant l'exploitation rationnelle et méthodique de son domaine. La troisième suit le propagandiste des « bonnes méthodes d'agriculture », qui tâche par tous les moyens — conversations privées, articles, comices —, mais surtout par l'exemple, à transformer sa région tout entière. Le quatrième chapitre recherche comment, après 1830, devenu député d'Excideuil, général, gouverneur de l'Algérie et maréchal de France, Bugeaud ne se désintéresse ni de ses terres ni de la condition des paysans, ses compatriotes. Le cinquième permet de suivre par le menu la construction de la nouvelle Durantie. Le sixième enfin, étudiant les événements de 1848-49, montre comment tant d'intelligence et de dévouement fut finalement récompensé par « l'ostracisme » le plus stupide. Des lettres inédites du maréchal complètent ce travail.

M. Charles AUBLANT a remarqué, à l'exposition des Beaux-Arts qui se tint au Musée du 15 février au 1^{er} mars, dans un livre dont il n'a pu lire le titre, un hors-texte reproduisant le mausolée de Jean d'Asside, évêque de Périgueux en 1160, avec la légende suivante : *Petite porte de Saint-Etienne de la Cité*. M. Aublant regrette que pareille erreur puisse s'être glissée dans un ouvrage consacré à l'archéologie romane.

Notre trésorier présente à l'assemblée un cachet en cire rouge de l'époque révolutionnaire. Ce cachet est apposé sur une lettre adressée le 9 fructidor an VIII par l'inspecteur de la Régie Cantat, en résidence à Périgueux, à Rousselot, receveur de l'enregistrement à Mareuil. Il est de forme ovale



(28^{mm} × 22); au milieu du champ est un arbre terrassé à six branches portant feuilles, surmonté d'un bonnet phrygien; au pied de l'arbre, des flèches, à dextre, un coq dressé debout. Légende : *Vigilat et cantat*; il veille et chante.

Le comte de SAINT-SERNIN tient à rectifier une légère erreur commise dans le *Bulletin* de janvier-février 1942, p. 69, note 5. Ce n'est pas au comte de Lovie que l'aïeul de notre confrère acheta, en 1787, le château de Nontron, mais au comte de Laromière, qui le tenait lui-même de M. de Lovie.

Des remerciements sont adressés à M. Franck DELAGE, qui a offert à notre bibliothèque trois tirages à part d'articles par lui donnés au *Bulletin archéologique du Limousin*.

M. Louis BOURGÈS remet à M. le Président, pour être conservée par le Secrétaire-général, une enveloppe cachetée contenant une note « sur la signification des figures géométriques quadrillées de la grotte de Lascaux et autres grottes préhistoriques ».

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M^{lle} VAYSSIÉ, officier de l'Instruction Publique, professeur honoraire d'E.P.S., 11 rue de la Cité, Périgueux, présentée par M^{me} Dupuy et M. Louis Bourgès;

M. Albert GRANGER, licencié en droit, inspecteur du service technique des P.T.T., 56 cours Saint-Georges, Périgueux, présenté par MM. Paul Cocula et Guthmann;

M. Joseph-Henri REBIÈRE, inspecteur des P.T.T., Paquetic, par Génis, présenté par MM. Aubisse et Paul Cocula.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET,

Le Président :
Ghanoine J. Roux.

Séance du jeudi 7 mai 1942.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Dupuy et de Villars; M^{lles} Bourgoïn, Delbos, Marton, Martinot-Péchéras; MM. Aubisse, Charles Aublant, Pierre Aublant, Bauberot, Beylard, Bourgès, de Bovée, Champarnaud, Cocula, Corneille, Ducongè, Elissèche, Granger, Lacape, Lescure, Jean Maubourguet, Petit, Rives, Roudeau, le chanoine J. Roux.

Sont excusés : MM. Rebière et l'abbé Paul Roux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de notre confrère M. André CONIL, propriétaire du château de Tourtoirac.

Des lettres de remerciements ont été écrites par MM. GRANGER et REBIÈRE, récemment élus membres titulaires.

La revue des périodiques adressés à notre bibliothèque permet à M. le Président de relever dans le *Bulletin de la Société Préhistorique* (janv.-fév. 1942), un article nécrologique sur notre regretté confrère M. Darpeix. Le 2^e fascicule de *Notre Province* consacre à Bugeaud un article dû au lieutenant-colonel Regnault.

Les travaux de défense passive entrepris dans le quartier de Vésone ont amené la mise au jour de vestiges gallo-romains signalés dans le procès-verbal du 2 avril dernier. Les dégagements effectués par la suite ont révélé, exactement

au même endroit, une conduite d'eau, d'environ 2 mètres de long, semblable à celles que l'on a naguère trouvées, soit dans Vésoné, soit à la Grand Font, dans la plaine de Saint-Georges.

M. le chanoine Roux entretient l'assemblée d'un manuscrit de l'*Inventaire du trésor de la maison du consulat de Périgueux* en 1598, que lui a communiqué M. le Dr Lafon. M. le Président précise que cet inventaire n'est connu que par quatre copies; l'original a disparu. Cette cinquième épreuve n'est que la reproduction de l'une des quatre; elle a été faite probablement après la Révolution, et, semble-t-il, postérieurement à l'an 1822. Elle est extrêmement défectueuse; contresens et non-sens n'y sont pas rares.

M. le chanoine Roux rappelle que le maître autel de Saint-Front fut transporté sous la coupole orientale en 1583; devant cet autel fut placée l'inscription suivante : *Sepulchrum beati Frontonis apostoli. 1582*. Cette inscription a induit en erreur la plupart de ceux qui ont eu à parler de l'église en leur faisant croire que le tombeau de saint Front se trouvait à l'est tandis qu'il fut à l'ouest jusqu'en 1575 et jamais à l'est. Un dessin de l'inscription — et M. le chanoine Roux le communique à l'assemblée — fut relevé en 1863, quatre ans avant qu'elle ne disparût en même temps que la coupole de l'est.

Le Secrétaire-général a reçu des communications de MM. Louis Moreau, Joseph Durieux et Géraud Lavergne.

M. Louis MOREAU nous transmet une lettre extraite des archives départementales de la Dordogne, série L. Ecrite de Paris par un certain Monnote, le 18 juillet 1789, elle prouve, comme tant de textes similaires, que la légende de la prise de la Bastille s'est fabriquée en même temps que se déroulaient les événements.

A propos du 3^e centenaire de la mort de Sully, commémoré en décembre dernier, M. Joseph DURIEUX a eu la curiosité de se reporter aux *Mémoires* du ministre de Henri IV (né en 1560 à Rosny-sur-Seine et mort à Villebon en 1641)

afin de savoir s'ils ne contiendraient pas quelque allusion au Périgord. Voici le résultat de cette recherche.

Sully, qui portait à cette époque le titre de baron de Rosny et se trouvait le coreligionnaire calviniste du Béarnais Henri de Navarre, reçut du maréchal de Lavardin la mission de défendre *Périgueux* en 1576, comme enseigne de la compagnie colonelle. Au siège de *Villefranche-en-Périgord* qu'il fit ensuite, il courut un réel danger. Monté à l'assaut avec son drapeau, il fut renversé par le choc des piques et hallebardes dans le fossé, où il demeura embarrassé par le drapeau et enfoncé dans la boue, de manière que, dit-il, sans le secours de son valet de chambre nommé La Trape et de quelques soldats qui l'aidèrent à remonter, il y aurait infailliblement péri. La ville, forcée tandis qu'elle parlementait, fut pillée entièrement : « J'y gagnai pour ma part, note-t-il, une bourse de mille écus en or qu'un vieillard, poursuivi par cinq ou six guerriers, me donna pour lui sauver la vie ». (*Mémoires*, éd. de Londres, 1763, I, 94).

Cette même place de Villefranche lui rappelle une aventure singulière qui arriva, à peu près dans le même temps, à la ville voisine de *Monpazier*. Les bourgeois de Villefranche se concertèrent pour enlever Monpazier, tandis que, sans en rien savoir, les habitants de Monpazier avaient comploté de s'emparer de Villefranche, la même nuit précisément. Le hasard fit encore que les deux troupes ne se rencontrèrent pas, chacune ayant pris un chemin différent. Tout fut exécuté avec d'autant moins d'obstacle que, de part et d'autre, les murs étaient demeurés sans défense. On pilla, on se gorgea de butin, tout le monde se crut heureux jusqu'à ce que, le jour ayant paru, les deux villes connurent leur méprise. La « composition » fut que chacun s'en retournerait chez soi et que tout serait remis en son premier état.

Voilà une image de la guerre comme elle se faisait en ce temps-là, conclut le mémorialiste. Elle ne consistait guère qu'à se saisir, subtilement ou d'emblée, des villes et des châteaux ennemis; ce qui ne se passait pourtant pas sans des combats souvent très sanglants.

Le double pillage de Villefranche et de Montagnier, effectué fin mai 1577, est fort connu. On le trouve corroboré par les *Mémoires de François de la Noue* et les *Chroniques sarladaises* du chanoine J. Tarde.

Le roi de Navarre, si l'on en croit Sully, n'était pas mieux servi; son armée, composée presque également de Catholiques et de Réformés, se trouvait désunie, pleine de rivalités, comme le montre la querelle de Sully avec Frontenac et le vicomte de Turenne.

Sully a séjourné plusieurs fois à *Bergerac*, par exemple en 1588, et y reçut une députation des Etats de Blois.

On sait que Henri IV le récompensa de ses services et arquebuses à Coutras, Arques, Ivry, Paris, Rouen, etc. Maximilien de Béthune (c'était son nom) devint grand voyer, surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, gouverneur de la Bastille, ambassadeur, grand maître des ports. Tout le monde connaît la prépondérance qu'il accordait à l'agriculture : Labourage et Paturage, proclame t-il, voilà les deux mamelles qui nourrissent la France.

Créé maréchal en 1634, Sully occupe le 127^e rang dans la chronologie des titulaires de cette haute dignité, de 1185 à nos jours, qui compte 323 titulaires. Le Périgord est représenté par 4 ducs de Biron, 2 ducs de La Force, 2 d'Esparbès d'Aubeterre, Paul de la Barthe de Termes, Philippe-Henri de Ségur et Thomas Bugeaud d'Isly sur la glorieuse liste du maréchalat de France.

M. Géraud LAVERGNE a dépouillé pour nous un dossier de police concernant le comte d'Hautefort, qui se trouve dans le fonds de l'intendance de Provence, aux archives des Bouches-du-Rhône, sous la cote C 4137 (1777-1778; 8 pièces papier).

Une lettre de M. de Sartine à l'intendant des Gallois de la Tour (Versailles, 10 février 1777), prévient confidentiellement que le comte d'Hautefort doit revenir incessamment des Echelles du Levant. S'il se trouve embarqué sur un bâtiment de commerce, il sera nécessaire de lui faire garder sa quarantaine jusqu'à nouvel ordre du roi, et, dans ce cas seulement, l'intendant communiquera la lettre de Sartine aux intendants de la Santé de Marseille : elle leur servira d'ordre.

Le 20 avril, de Versailles, nouvelle lettre à l'intendant, mais, cette fois, d'Amelot : « Le Roi a jugé à propos de faire arrêter et conduire au château de Vincennes le S. C^{te} de Hautefort à son retour en France. On présume qu'il pourrait y rentrer par Marseille. » L'intendant devra prendre des mesures pour le découvrir, s'il paraît dans cette ville ou en Provence, le faire arrêter et conduire à sa destination. Ce que s'engage à exécuter M. de la Tour dans sa réponse du 23 mai, où il est dit : « S'agissant d'un homme de ce rang, je me propose de le faire conduire dans une chaise de poste, où sera avec lui un brigadier de maréchaussée, et de faire escorter la voiture par deux cavaliers. »

Amelot accuse réception de cette lettre le 5 juin 1777. Il en a conféré avec la famille : « Les arrangements que vous proposez lui ont paru les seuls qu'on puisse décentement exécuter, mais elle désire

qu'il soit mis dans cette opération le moins d'éclat qu'il sera possible, ce que je vous prie de recommander à l'officier » chargé de l'exécution des ordres.

Un an et trois mois ont passé, quand Amelot reprend la plume, de Versailles, le 30 septembre 1778. Il envoie à l'intendant un ordre du roi enjoignant au comte d'Hautefort de se retirer dans sa terre d'Hautefort. « On assure qu'il est actuellement à Livourne et qu'il est probable qu'il rentrera en France par Marseille. » Donc nécessité de le découvrir et de lui faire notifier les ordres ci-joints, qui annulent ceux du 30 avril 1777. Cette fois encore, La Tour tomba d'accord avec Amelot, mais le dossier finit là sans qu'on sache la suite de l'histoire.

Et l'on rêve devant le document suivant :

De Par Le Roy

est ordonné au comte d'Hautefort de se retirer dans sa terre d'Hautefort aussitôt que le présent ordre lui aura été notifié, Sa Majesté lui faisant defenses d'habiter tout autre lieu sous quelque prétexte que ce puisse être à peine de désobéissance.

*Fait à Versailles le 30 septembre 1778. Signé Louis,
et, plus bas, Amelot.*

M. MAUBOURGUET pense que le comte d'Hautefort dont il est question, doit être Armand-Charles-Emmanuel, né le 26 janvier 1741, comte, puis marquis d'Hautefort à la mort de son père (30 janvier 1777). Sa conduite fut toujours des plus déplorables.

M. AUBISSE, en son nom et au nom de M. du Cheyron, entretient l'assemblée d'une pierre de 1^m75 de hauteur et de 2^m20 de large, qui se trouve dans la commune de Mayac, au lieu dit Peyrelevade. Tout porte à croire que c'était là un mégalithe, mais la nature précise n'en est pas encore déterminée.

M. COCULA a reçu de la préfecture une lettre l'informant que le ministre de l'Education Nationale a inscrit sur la liste des Monuments classés « l'ensemble que constitue l'enclos du cimetière situé à l'entrée du village de Saint-Léon-sur-Vézère, avec sa chapelle, les deux pierres tombales placées devant, la croix du cimetière, les enfeu disposés contre la clôture, les murs de clôture et la porte, les arbres à l'intérieur de l'enclos ».

Des remerciements sont adressés au comte de Bégouen, qui nous a offert un tirage à part de son article sur *La lecture des gravures préhistoriques*, Toulouse (1942).

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M^{me} Henri MARCHIVIE, institutrice honoraire, Razac-sur-l'Isle, présentée par MM. le chanoine J. Roux et Ch. Aublant;

M. Alain de BOYSSON, licencié ès sciences, industriel, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), et Masrobert, par Carsac-de-Carlux, présenté par MM. Bernard de Boysson et Jean Maubourguet;

M. Pierre JUNIÈRES, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur des C. D., 29 rue Antoine-Gadaud, Périgueux, présenté par MM. Jean et Claude Maubourguet;

M. Charles PASQUET, ingénieur des Travaux Publics, 1 rue Thénard, Paris (V^e), et chez M^{me} Descombey, 34 rue Taillefer, Périgueux, présenté par MM. le chanoine Prieur et Ch. Aublant.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

ORFÈVRES ET ORFÈVRERIES DU PÉRIGORD

Certaines contrées de France sont encore très riches en orfèvreries. En Périgord nous sommes très pauvres, et cela nous autorise à nous demander s'il en a toujours été ainsi.

Notre Musée de Périgueux possède à peine quelques spécimens d'anciennes orfèvreries : une statuette en cuivre doré, que l'on dit avoir été vénérée en l'église de Notre-Dame de-Sanilhac; une petite châsse du XIII^e siècle, en cuivre rouge autrefois doré, venant de Lamothe-Fénelon; deux croix de procession en cuivre, dont une jadis dorée; quelques plaques émaillées. Mais encore serait-il bien difficile d'établir si ces ouvrages ont été exécutés par des orfèvres périgourdins ou s'ils viennent d'autres contrées. Et, en place encore dans les églises, nous ne connaissons que le reliquaire de Chancelade, reproduit en 1875 dans notre Bulletin (tome II, 244), et qui provient de l'église d'Andrivaux.

Mais, si peu que l'on fouille le passé de notre province, il est facile de constater qu'elle possédait autrefois de nombreux orfèvres et de très belles orfèvreries. Seulement, deux causes principales les ont fait disparaître : d'abord les guerres de religion, qui ont à peu près détruit chez nous l'orfèvrerie religieuse; et ce qui avait pu échapper à cette première cause de destruction, ainsi que ce qui avait été exécuté après, en or ou en argent, fut envoyé à la Monnaie par les réquisitions de 1791.

Ce n'est plus que sur des documents d'archives que l'on peut s'appuyer pour parler des orfèvres et de l'orfèvrerie en Périgord. Et même là, bien des manuscrits ont disparu, d'autres sont encore cachés dans les minutes de notaires inexploitées. Cependant, ce qui nous est connu mérite, il nous semble, d'être réuni et publié. Et cela servira, peut-être, pour exciter quelques confrères à des recherches nouvelles.

Et d'abord avons-nous eu des orfèvres en Périgord ?

Dès le *xiv^e* siècle, nous trouvons à Périgueux une famille, les Barnabé, qui devaient exercer cette profession de père en fils, car leurs armoiries, qu'ils devaient avoir depuis quelque temps, sont parlantes : elles présentent, en effet, trois ciboires. Ils avaient fait leur fortune dans l'orfèvrerie et déjà, dès le *xiii^e* siècle, ils occupaient une place importante dans le pays, car nous les trouvons quinze fois maires de Périgueux de 1296 à 1419, sous les noms d'Hélie ou d'Arnaud. C'est un Hélie de Barnabé qui fournit à Duguesclin 500 francs d'or lorsqu'il vint faire campagne en Périgord contre les Anglais. Il fut maire de la Cité en 1296 et en 1303, puis de Périgueux en 1305, 1321, 1332.

C'est encore un Arnaud de Barnabé, six fois maire de Périgueux de 1391 à 1419, qui fit bâtir la chapelle des Barnabé, dont nous avons encore un reste devant le clocher de Saint-Front, au porche de l'ouest, dans le pilone du sud-est. Hélie de Bourdeille bénit cette chapelle en 1438. L'acte de fondation, que contient le terrier de Barnabé (Archives départementales, fonds Saint-Astier), porte cette mention qu'Arnaud de Barnabé donne, pour le service divin de la chapelle, un beau calice doré pesant un marc d'argent; il met toutefois cette condition que si, plus tard, on faisait l'ostension de la tête de saint Front, ce calice devrait servir à faire un joyau pour cette ostension, et qu'on devrait alors y mettre trois écussons avec les armoiries des Barnabé. Ces armoiries se trouvent encore dans ce qui reste de cette chapelle au-dessus de la niche où était la mise au tombeau; nous y voyons en effet trois ciboires. Nous constaterons tout à l'heure que ce calice de vermeil se trouvait encore dans le trésor de Saint-Front lorsque, en 1552, on en fit l'inventaire¹. Ce texte ajoute même qu'en plus du calice il y avait une navette d'encensoir avec les armoiries des Barnabé.

Sur la fin du *xv^e* siècle (1490), nous trouvons un argentier, Jehan Leyné, condamné pour avoir substitué une coupe de

(1) Ferd. Villepelet, dans *B.H.A.P.*, XXX, 281.

laiton doré à une coupe en argent fin d'un calice appartenant aux Frères Mineurs ¹.

Il est bien étonnant que les archives de Périgueux ne nous mentionnent aucun orfèvre durant le cours du xv^e siècle, qui produisit des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie. Nous en avons la preuve dans l'inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire, publié par le président de Montégut en 1881. Il en sera question plus loin. Les Archives de Bergerac mentionnent bien en 1529 un Jehan de Cugat, orfèvre, mais le travail pour lequel il est cité est loin d'être une œuvre d'orfèvrerie, il a simplement racommodé la trompette de la ville qui était cassée ².

En 1636, Antoine Grille, maître orfèvre à Périgueux, signe comme témoin pour la quittance donnée par Nicolas Rambourg, après que celui-ci eut restauré la maison du Consulat. Il mourut en 1649. Un autre Grille Jacques, probablement son parent, exerçait à Périgueux la profession de 1642 à 1653 ³.

M^e Gourinal, orfèvre, fait en 1661, pour l'église cathédrale de la Cité, « un bâton de bedeau en bois d'ébène parsemé de plaques d'argent en forme de fleurs de lys, avec une corniche aussi d'argent, à la pointe du bâton » (Maigne, 29 juillet 1661). On le paye 48 livres.

Il y avait à la fin du xvii^e siècle, près la place du Greffe, une boutique où travaillait le m^e orfèvre Dupuy ⁴; et le même, ou son fils, était syndic des orfèvres en 1746. Comme syndic il se plaint que des juifs, se disant domiciliés à Bordeaux, ont contrevenu à l'ordonnance de MM. les juges gardes de la monnaie de Bordeaux, en achetant furtivement à Périgueux, de plusieurs personnes, des vieux galons et autres matières d'argent ⁵.

En 1736, Jean Drapeyroux et, en 1755, le père et le fils Brothier exerçaient la profession d'orfèvre à Périgueux.

(1) Arch. mun. de Périgueux, CC 93.

(2) *Jurades de Bergerac*, II, 381.

(3) *Livre Vert*, fol^o 115 et 180 ^{vo}.

(4) Arch. dép. Dordogne, B 256.

(5) *Ibidem*, B 507.

Une famille d'orfèvres, les Brachet-Montauzon, habitait sur la place du Gras. Le père avait obtenu en 1719 les lettres de bourgeoisie, et ses deux fils, Louis et Gabriel, lui succédèrent dans la même profession et dans la même boutique.

Après un apprentissage de cinq ans fait à Bergerac chez l'orfèvre Raymond Roux, un nommé Beylot Jean-Louis obtint en 1781 le titre de maître orfèvre et s'établit à Périgueux près de la Clautre d'abord, rue Salinière, et, en 1807, au-dessus de la porte d'entrée de la cathédrale Saint-Front. Grâce aux documents que la Société d'archéologie possède sur les Beylot, nous pouvons suivre, dans le détail de leur commerce, le père Beylot (Jean-Louis) jusqu'en 1819 et le fils aîné, Antoine, jusqu'en 1829.

A Bergerac, les archives communales nous font aussi connaître une suite d'orfèvres depuis la fin du xvii^e siècle jusqu'à 1789¹.

Un nommé Telière, orfèvre, est nommé jurat (conseiller) en août 1670². De même Jean Leteiller en 1681³. En 1765, Raymond Roux est orfèvre. Charles Gendre, m^e orfèvre, marie en 1774 son fils Jean, marchand horloger, avec Charlotte Baron. De 1779 à 1790, Jean Martin, marchand orfèvre, fait baptiser trois garçons et une fille; nous le trouvons membre de la Société populaire de Bergerac et nommé commissaire de cette société en 1790.

Une alliance entre deux familles d'orfèvres de Périgueux et de Bergerac a lieu en 1782. Louis Montozon-Brachet, marchand orfèvre, que nous avons déjà rencontré à Périgueux, se marie avec Jeanne, fille de Charles Gendre, l'orfèvre cité plus haut, en 1774, et le nouveau ménage s'établira à Périgueux, où Louis succèdera à son père.

En 1789, le fils aîné de Raymond Roux, dans une assemblée réunissant les orfèvres et les horlogers de Bergerac, est élu pour la rédaction du cahier de doléances⁴. A cette

(1) C'est notre vice-président, M. Jouanel, qui nous a donné ce qui regarde les orfèvres de Bergerac.

(2) *Jurados*, IX, 339.

(3) *Ibidem*, 264.

(4) *Ibidem*, XIII, 304.

réunion étaient présents : Martin, Pacher, Borie, tous trois orfèvres et habitant rue Barbarau, ainsi que les trois horlogers : Mounet aîné, Mounet jeune et Dubois.

Il est bien probable qu'il y avait aussi des orfèvres à Sarlat, au moins depuis la création de l'évêché en 1317, mais nous n'avons aucune indication à ce sujet. Nous verrons néanmoins plus loin que le prieuré de Saint-Cyprien possédait des pièces d'orfèvreries intéressantes.

* * *

Après avoir glané ce que nous pouvions avoir sur les orfèvres, passons maintenant aux orfèvreries que possédait le Périgord. Sur ce sujet nous sommes un peu plus abondamment renseignés, au moins sur quelques-unes.

En 1261, l'évêque Pierre de Saint-Astier fit une cérémonie de reconnaissance des reliques de saint Front, qui se trouvaient depuis le ^{vi}e siècle dans la crypte confession. Il publia ensuite une procès-verbal qui se termine par ces lignes :

« Après avoir loué et remercié Dieu, nous avons replacé les reliques dans le sépulcre et le tombeau d'où nous les avions sorties, afin de les conserver là jusqu'à ce que nous puissions les placer dans une châsse d'honneur. Ce que nous ferons bientôt, si Dieu le permet. » Et nous savons qu'il réalisa ce désir de faire confectionner cette châsse avant de quitter Périgueux en 1267, car, lorsque, en 1441, l'évêque Hélie de Bourdeille voulut à son tour se rendre compte de l'état des reliques, il descendit dans la crypte et il sortit d'abord une châsse vide, puis il ouvrit le tombeau et en sortit la caisse renfermant les reliques. La châsse était restée vide, depuis 200 ans, parce que les chanoines de la cathédrale Saint-Etienne n'avaient jamais consenti à ce qu'on touchât au corps de saint Front sans qu'on leur donnât le chef du saint qu'ils revendiquaient pour leur église cathédrale.

(4) Arch. mun. Bergerac, X 76, n° 5.

D'autre part, un acte capitulaire de 1483, dont la copie se trouve au château de Saveille, nous apprend qu'en 1463 Hélie de Bourdeille fit l'exaltation du corps de saint Front du sépulcre de pierre, où il se trouvait depuis des siècles, dans une précieuse châsse d'argent, œuvre d'art merveilleuse. Cette châsse du XIII^e siècle était peut-être l'œuvre d'un orfèvre périgourdin, mais rien ne nous permet de l'affirmer positivement.

Pour l'exaltation que fit Hélie de Bourdeille en 1463, nous savons de plus qu'il fit exécuter une autre châsse, qui devait contenir le chef de saint Front et qu'il fit placer en haut du cénotaphe construit par Guinamond dans le chœur de la collégiale en 1077.

Le P. Dupuy nous parle de cette seconde châsse dans son *Estat de l'église du Périgord*¹ : « Lesquels (évêques) célébrèrent l'élévation du corps de saint Front, colloquant à part son chef, dans un grand tabernacle qu'il avait fait richement élaborer et élever au milieu du chœur, basté de lames de cuivre esmaillées et dorées ».

Et l'acte capitulaire de 1483, cité déjà, relatant les bienfaits d'Hélie de Bourdeille aux deux chapitres, ajoute quelques détails sur cette seconde châsse : « Il plaça le chef de saint Front dans un grand vase de pur argent, tout doré, orné de pierres précieuses, et il paya de ses deniers toutes les dépenses occasionnées par la façon de ce reliquaire et par son transfert à Périgueux. Le tout lui revint à 1.200 livres tournois, sans compter la valeur de l'or et de l'argent, ainsi que des pierres précieuses qu'il avait fournies lui-même. »

Ce reliquaire de la tête de saint Front fut-il confectionné à Périgueux ? L'amitié d'Hélie de Bourdeille avec les Barnabé porterait à le croire, cependant un mot du dernier texte nous en empêche, car il y est dit qu'il paya aussi le port de la châsse à Périgueux. D'ailleurs ces lames de cuivre émaillées nous semblent demander leur façon à Limoges plutôt qu'à Périgueux. A moins cependant qu'Arnaud de Barnabé ait

(1) II, p. 150.

fait exécuter à Limoges les lames émaillées qui devaient entrer dans un plan conçu et réalisé ensuite par lui.

Il y avait à Saint-Front d'autres spécimens d'orfèvrerie que mentionne l'inventaire de 1552, publié par M. F. Villepelet en 1915¹.

Voici les principales pièces de ce trésor :

Une image de Notre-Dame, d'argent surdoré (10 marcs, 6 onces);

Une image de saint Jean-Baptiste surdorée (9 marcs, 2 onces);

Deux anges d'argent surdoré;

Un calice appelé des Barnabé, surdoré (2 marcs 1/2);

Deux navettes d'argent surdoré avec les armes des Barnabé;

Huit calices d'argent surdoré;

Un grand bassin d'argent;

Quatre grands chandeliers d'argent;

Deux encensoirs d'argent;

Deux grandes croix de procession;

Trois petites croix pour autel;

Trois bâtons recouverts d'argent;

Un bras reliquaire couvert d'argent;

Une crosse;

Une châsse de saint Mémoire;

Une châsse de saint Frontais.

A la cathédrale de la Cité, il y avait aussi des pièces d'orfèvrerie très précieuses. Quelques-unes d'elles sont signalées dans le récit que le P. Dupuy donne des rapines faites à Saint-Etienne en 1551 : « Le 28 janvier, sur la minuit, ils (les protestants) enfoncent la grille de la chapelle de N.-D. de Pitié en l'église cathédrale, où le trésor du Chapitre était gardé, pillent tous les vaisseaux d'or et d'argent, qui valaient quarante mille livres, à savoir les précieux reliquaires du chef de saint Léon pape, le chef de saint Barthélémy apostre, du bras de saint Front. »

(1) *B.H.A.P.*, XLII, 44.

Ce dernier reliquaire, du bras de saint Front, avait été donné à la Cité par Hélie de Bourdeille en 1464, lors du transfert de cette relique de la Collégiale Saint-Front à la cathédrale Saint-Etienne.

Un inventaire de l'église de Saint-Cyprien, fait en 1556 pour l'entrée en fonction d'un prêtre sacriste, mentionne les orfèvreries suivantes :

Un reliquaire de saint Georges ;

Un rétable argenté ;

Des reliquaires ornés de onze pierres précieuses ;

Le reliquaire de saint Cyprien ;

Un reliquaire d'ivoire garni de dentelle ;

Une broche et anneau d'argent ;

Deux reliquaires de cuivre, l'un de saint Sébastien, l'autre de saint Mémoire ;

Un reliquaire d'argent renfermant un fragment de la vraie Croix, couvert d'argent doré, façonné en forme de double croix et orné de vingt pierres précieuses.

Dans un autre inventaire de 1559, il est question de quatre calices avec leur patène, d'un fermail d'argent avec pierres précieuses, d'un anneau doré, dit l'anneau pastoral, orné d'une pierre précieuse.¹

Tout ce que possédaient d'orfèvrerie les églises de Périgueux disparut pendant l'occupation protestante de 1575 à 1581. Et si nous n'avons aucun document pour nous dire ce qui existait auparavant dans les abbayes et les principales églises du diocèse, nous avons le droit de penser que là se trouvaient des trésors d'orfèvrerie, qui durent aussi disparaître à ce moment-là.

Sortant de l'orfèvrerie religieuse, si nous nous tournons du côté des bijoux possédés par les grandes dames périgourdines, nous pouvons constater que là aussi il y avait des trésors. Le seul inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire et de Lannary, publié par le président Montagut en 1881, est tout particulièrement

(1) Note fournie par M. J. Maubourguet.

intéressant par la quantité de bijoux de toutes sortes qu'il contient, des chaînes d'or, d'argent mêlées de cristal, de bracelets, de miroirs, de colliers, des bandeaux de tête, le tout de pierres précieuses merveilleuses.

Et si l'on ajoute, à cette énumération des bijoux personnels de la dame de Lanmary, la vaisselle d'argent contenue dans l'inventaire fait après le décès de Jeanne et de son mari, le seigneur de Coustures, cela devient fantastique : un grand bassin d'argent à laver les mains avec les armoiries des Bernardières, douze assiettes d'argent de premier cachet, salière d'argent, tasses, gobelets d'argent, plusieurs douzaines de cuillers, des chandeliers, des écuelles, le tout d'argent. Et encore sans compter plus de 300 pièces des services d'émail portant toutes les armes du mari.

Et combien de châteaux du Périgord possédaient des trésors d'orfèvreries, sinon semblables du moins très importants ! A peine quelques inventaires ont été publiés : celui de M^{me} des Bories de 1581¹, celui du château de Montréal de 1569². Que d'autres, sans doute, sont encore cachés dans les minutes de notaires !

Il est à croire que tout cela n'avait pas été exécuté en Périgord. Cependant, n'est-il pas légitime de penser que c'est dans la joaillerie que les Barnabé s'étaient enrichis, plutôt que dans l'orfèvrerie d'église que les grands monastères et les églises importantes avaient seules les moyens de faire exécuter.

Si, maintenant, nous voulons être renseignés sur l'orfèvrerie religieuse postérieure au xvi^e siècle, il nous faut recourir aux procès-verbaux rédigés lors de la remise des matières d'or et d'argent à la Monnaie, en exécution du décret de l'assemblée nationale du 3 mars 1791.

Notre regretté confrère M. R. Villepelet a publié dans notre Bulletin³ une étude sur ces dépôts dans le district de Périgueux.

(1) *B.H.A.P.*, XX, 319.

(2) *Ibidem*, XVIII, 368.

(3) Tome LX, 102-110.

Ce sont les monastères de Chancelade et de Brantôme qui fournirent le plus à cette réquisition.

Pour Chancelade, nous y voyons : deux crosses d'argent et de vermeil, six chandeliers et une croix de vermeil, huit calices, un grand plat en vermeil, des burettes, une croix de procession, un bénitier, une lampe, le tout en argent ou vermeil.

A Brantôme, nous trouvons : une grande croix de procession, deux encensoirs avec leur navette, trois lampes, un bénitier avec son aspersoir, des burettes avec leur bassin, le tout en argent massif, et divers autres objets. Un seul était en vermeil, c'était un ostensor appelé « soleil ».

Le dossier ne contient pas le dépôt des églises principales de Saint-Front et de la Cité, qui durent cependant fournir le plus. Il n'y a de mentionnées que la paroisse de Saint-Silain et les églises des communautés de la ville. Nulle part il n'y a d'ouvrages importants d'orfèvrerie en dehors des objets nécessaires pour le culte.

Le district de Périgueux envoya à la Monnaie de Paris 36 kilos d'objets en vermeil (argent doré), et à la Monnaie de Limoges 91 kilos d'argent blanc.

Et maintenant que nous reste-t-il de tout le passé ? Quelques calices ont échappé à la destruction, mais nous n'en connaissons pas qui remontent plus haut que le xv^e siècle.

Le reliquaire de Chancelade est, croyons-nous, le seul objet d'orfèvrerie qui nous reste des trésors d'autrefois. M. Alf. de Froidefond en a fait la description en 1875 dans notre Bulletin ¹, accompagnée d'une excellente lithographie. Il pense que ce reliquaire est formé de deux parties d'époques différentes; le haut, en argent doré, qui contenait les reliques, serait du xv^e siècle; le pied émaillé et niellé pourrait remonter au xiii^e siècle. Le tout a 23 centimètres de haut. On croit que ce reliquaire provient d'Andrivaux parce qu'il contenait une relique de saint Maurice, qui était le patron de l'église de la commanderie. Sur la partie supérieure il y a quatre écussons qui, d'après M. de Froidefond,

(1) Tome II, p. 243-246.

pourraient être les armoiries des Veyrines. Mais, en réalité, il y a trop de différences entre celles qu'il donne dans son armorial pour cette famille et celles-ci.

Il est plus probable que ces armoiries ne sont pas du Périgord et que la pièce d'orfèvrerie avait été portée à Andrievaux par les Templiers.



Nous avons vu qu'en 1746 Dupuy était syndic des orfèvres de Périgueux. Il y avait donc une corporation des orfèvres, qui devait avoir ses règlements et ses coutumes. Il serait intéressant de les connaître. Cette corporation n'était pas spéciale à notre ville puisqu'elle dépendait de la Monnaie de Bordeaux, qui était elle-même une délégation provinciale de celle de Paris, comme nous allons le voir. Elle avait donc les règlements et les coutumes de toutes les corporations d'orfèvres.

Si nous n'en avons pas le texte, qui se trouverait sans doute aux archives de la Monnaie de Bordeaux, nous pouvons, cependant, grâce à un extrait de ces archives publié par M. Didon dans notre Bulletin en 1915⁽¹⁾, connaître quelques détails sur cette corporation et sur les formalités à remplir pour être reçu maître orfèvre.

Il y avait à Bordeaux un général provincial des Monnaies de France, délégué de la Monnaie de Paris. Il avait juridiction sur Périgueux, Sarlat, Condom et Agen, et il l'exerçait par des jurés-gardes. La profession d'orfèvre était soumise à la Monnaie parce qu'elle travaillait sur l'or et l'argent.

Aussi c'est au général provincial de la Monnaie que le futur orfèvre, après son apprentissage, devait présenter la requête pour son admission dans la corporation. Dans cette demande il devait promettre de se conformer aux arrêts et règlements édictés pour l'état et la profession d'orfèvre.

Le procureur du roi, à qui cette requête était transmise, ordonnait une enquête sur la vie, les mœurs et la religion du récipiendaire. Celui-ci devait alors présenter son chef-

(1) Tome XLII, 147.

d'œuvre fait en présence d'un maître orfèvre, ainsi que l'attestation de son apprentissage. Il était aussi tenu de fournir un spécimen des poinçons dont il voulait faire usage comme marque de fabrique. Enfin, il passait un examen sur le contenu des arrêts et règlements de la corporation et sur le titre et l'alliage de l'or et de l'argent ordonnés par les lois sur la monnaie.

Après toutes ces formalités, il était reçu par le général provincial des monnaies de France, ce qui lui conférait le droit d'exercer le métier d'orfèvre et d'ouvrir une boutique. Lors de cette réception, il devait faire serment d'être bon et fidèle sujet du roi, de bien et fidèlement travailler de son métier, conformément aux ordonnances royaux et aux arrêts et règlements sur le commerce de l'orfèvrerie. Il s'engageait aussi à porter tous ses ouvrages à la Jurande pour y faire apposer le poinçon de la maison commune.

Enfin, le nouvel orfèvre devait déposer une caution de dix mares d'argent pour répondre des fautes, abus et malversations qu'il pourrait commettre dans l'exercice de son état. L'empreinte des poinçons qu'il avait choisis comme marque de fabrique était conservée au greffe de la Monnaie provinciale.

Il est intéressant de mentionner un détail qui n'était certainement pas dans les règlements officiels et qui ne pouvait y être, mais qui était imposé secrètement au nouvel élu, c'était le droit d'épices. Il était convenu qu'il devait offrir un présent à tous ceux qui avaient pris part à sa réception : à M. le Général provincial, trois pains de sucre de 14 livres, plus 9 livres de sucre cassé; à MM. le juge, le procureur du roi et le greffier, un pain de sucre de 10 livres et 6 livres de cassé, et enfin au procureur particulier un demi pain de 4 livres et 3 livres de cassé. Et c'était si bien la coutume qu'on délivrait quittance à l'orfèvre de ce droit appelé d'épices. Il était cependant loisible de le payer en monnaie sonnante, sans doute parce que ce paiement était alors plus discret.

En terminant cette notice, il n'est pas inutile de souligner un détail qu'on a peut-être remarqué quand nous avons parlé

des orfèvres de Périgueux et de Bergerac, détail relatif à l'endroit où se trouvaient leurs boutiques.

Toutes celles de Périgueux étaient aux environs de l'église Saint-Front, place de la Clautre, rue Salinière, place du Gras ou du Greffe. Celles de Bergerac pour lesquelles nous avons une indication, étaient rue Barbarau. Cela ne doit pas surprendre, car les corps de métiers n'éprouvaient pas seulement le besoin de s'unir moralement, mais aussi de se grouper dans un même quartier. Nous avons à Périgueux la rue Salinière, où habitaient les marchands de sel; la rue Eguillerie, où l'on trouvait les marchands d'aiguilles; les rues de la Bride, de la Selle et de l'Etrier, où logeaient les harnacheurs; la porte de la Boucherie au quartier des bouchers; la rue des Farges, où s'étaient groupés les forgerons. Il en était de même dans les villes tant soit peu importantes; le besoin de s'entraider mutuellement, au sein de la corporation, faisait passer par-dessus les sentiments de la concurrence; celle-ci poussait simplement à faire meilleur travail que l'artisan voisin.

Chanoine J. Roux.

LES DUCHESNE DE MONTRÉAL

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE PÉRIGUEUX
ET JUGES-MAGES DE PÉRIGORD

(Suite et fin)

Sans attendre la sentence des arbitres, Jean-François II et Marie-Thérèse se mirent d'accord pour vendre l'office de lieutenant-général et juge mage, qui ne rapportait rien pendant qu'il était vacant. Le 14 octobre 1736, ils traitèrent avec Dominique Faure, s^r d'Excideuil, et son père Adrien Faure, s^r de La Redondie, qui se portait garant ¹. Le prix convenu fut 60.000 livres, payable 12.000 au bout de l'an sans intérêt, 10.000 un an après et le reste dans les dix années suivantes, par pactes égaux, avec les intérêts de droit, à charge pour l'acquéreur de se faire pourvoir et installer à ses frais et d'avertir à chaque terme les vendeurs, marquis de Montaut et dames de Montréal, pour verser les fonds en leur présence.

Le premier pacte fut payé sans incident; mais le s^r de La Redondie ne voulut pas verser le second, les dames de Montréal, pourtant dûment averties, n'étant pas présentes, et il remit les fonds à un consignataire. Jean-François lui fit alors signifier qu'aux termes d'un accord intervenu, il restait seul propriétaire de l'office, à charge toutefois d'une substitution en faveur de la demoiselle de Montréal pour le cas où il mourrait avant elle et sans laisser d'héritier mâle.

Le sieur de La Redondie répliqua que cette affirmation ne lui suffisait pas et qu'il exigeait l'acceptation des dames de Montréal, d'où procès à Périgueux et appel à Bordeaux. Le 25 mai 1739, le Parlement rendit son jugement, qui donnait

(1) Excideuil et La Redondie sont des terres situées dans la paroisse de Saint-Astier, sur la rive droite de l'Isle. Adrien Faure naquit en 1688 et mourut en 1762; il avait épousé Christine de Montozon. Son fils Dominique naquit en 1714 et mourut en 1774; il avait épousé Jeanne Dalmet, d^{lle} des Farges.

les apaisements nécessaires à l'acquéreur et le condamnait à payer. Le 14 novembre suivant, celui-ci devait encore, capital et intérêts, 31.979 livres.

Quelques années plus tard, les paiements devinrent difficiles. En 1747, Jean-François assignait le s^r de La Redondie pour l'obliger à verser le pacte échu, soit 3.800 livres. Le 1^{er} août 1750, le s^r d'Excideuil demandait termes et délais pour achever de se libérer.

J'ai relaté l'histoire de cette vente d'office avec quelques détails, pour montrer d'abord combien les parties manifestaient de défiance réciproque et surtout pour qu'on comprenne un fait des plus curieux : Dominique Faure ne put se faire pourvoir, je n'ai pas pu savoir pourquoi; les idées avaient évolué et peut-être lui reprochait-on de ne pas avoir de grades et d'ignorer le droit, qu'il avait la prétention d'appliquer aux justiciables. En tout cas, son père et lui durent revendre l'office à Pierre-François de Bezenac, s^{sr} de Lescardie, qui fut pourvu le 20 novembre 1739. Celui-ci ne devait pas être très solvable, car Jean-François n'accepta pas qu'il se substituât pour le paiement aux Faure père et fils; il dut avoir des difficultés à se libérer, ce qui expliquerait celles des vendeurs¹.

Cette méfiance à l'égard de Jean-François était probablement justifiée, car il n'était pas toujours scrupuleux. Le 14 avril 1722, il s'était reconnu débiteur de Guy Debets, s^{sr} du Mayne, pour une somme de 1.000 livres. Cette créance devint plus tard la propriété de Pierre Roche, s^{sr} des Guillaumies, conseiller magistrat au siège de Périgueux, qui conclut le 23 avril 1735 un arrangement avec lui : il reçut en paiement des billets qui furent contestés et reconnus sans

(1) Les embarras financiers de P.-F. de Bezenac s'aggravèrent plus tard et, le 22 décembre 1760, ses créanciers obtinrent la saisie de l'office; il en résulta de nombreux procès entre ceux-ci et plusieurs acquéreurs qui se présentèrent; pendant qu'on plaidait, le titulaire continua à remplir ses fonctions jusqu'à sa mort (novembre 1770) Il eut pour successeur les deux Jean-François Fournier de La Charmie, oncle et neveu, et non père et fils comme on l'écrivit parfois.

valeur. Pour en finir, le 23 mars 1743, Pierre Roche fit saisir entre les mains d'Adrien Faure et de P.-F. de Bezenac les sommes que ceux-ci devaient encore sur la vente de l'office. La cour du sénéchal ne put que condamner Jean-François, qui se libéra par acomptes.

L'âge n'avait pas diminué son goût pour la chicane. En 1749, il s'aperçut que feu Pierre de Mèredieu, s^{sr} de Chanlebout, puis son fils et héritier Jean n'avaient pas versé depuis 1708 une rente foncière due sur le tènement de Chanlebout ¹, dont la fondalité lui appartenait et qui se composait d'une trentaine de boisseaux de froment et d'avoine, de deux livres et quelques sols et de trois poules. Anne de Maignac, veuve de Pierre de Mèredieu, et son fils Jean apportaient bien la preuve qu'ils avaient payé à Catherine d'Aubusson 1563 livres, mais Jean-François en réclamait 1692 de plus et il assigna ses débiteurs ou soi-disant tels.

A la veille de sa mort, il découvrit, paraît-il, dans les papiers de son père, un acte établissant que celui-ci avait acheté à la communauté de Périgueux, le 1^{er} septembre 1655, une rente de trois boisseaux de froment sur le repaire de Borie-Petit, qui n'était plus versée depuis longtemps, et le 6 janvier 1751 il assigna en paiement le propriétaire de ce fief, Valentin de Crémoux ².

Comme on le voit, notre marquis de Montaut ne détestait pas la procédure; en cela, il tenait des Aubusson. Le 4 juillet 1739, un homme de loi de Bordeaux, dans une lettre où il lui accusait réception d'une somme de 187 livres pour règlement de frais et droits dus à l'occasion d'un de ses procès avec le s^r de La Redondie, eut ce mot charmant :

« Vous voilà, monsieur, présentement sans procès; j'ai l'honneur de vous souhaiter une tranquillité et une santé parfaite et je suis toujours, etc... »

(1) Chanlebout était une terre située dans les paroisses de Chalagnac et de Sanilhac; elle est aujourd'hui dans la commune de Chalagnac, canton de Vergt.

(2) Borie-Petit, repaire noble dépendant de la seigneurie de Périgueux, situé dans la commune de Champcevinel (Arch. mun. FF 486).

A la mort de sa mère, il hérita la seigneurie de Breuilh et ses autres biens. Il ajouta aussitôt à ses titres habituels ceux de marquis de Beauregard et de Saint-Mayme; mais il n'était que coseigneur de ces deux terres. Pour Beauregard, on se rappelle que la seigneurie était indivise avec son cousin Jean-Jacques de Souillac. Quant à Saint-Mayme, je n'ai pu établir avec certitude d'où lui venait le droit de s'en dire seigneur, titre qui était également porté par les Chevalier de Cabranc; peut-être était-ce parce qu'il avait hérité la moitié de la justice de cette paroisse achetée par son père en 1699.

Jean-François était devenu un riche propriétaire; il possédait la seigneurie de Breuilh, la moitié de celle de Beauregard et les biens provenant de la substitution. Il en profita pour renouveler sa garde-robe, acheter du linge de maison et moderniser le mobilier du château de Breuilh; c'est ainsi qu'il commanda le 30 octobre 1738 à Dorliac, maître tapissier à Aubusson, une garniture de lit en « tapisserie laine et soie, couleurs fines », pour le prix de 380 livres.

Malgré ces héritages, il eut en vieillissant des difficultés financières. Il était cependant très ordonné, si l'on en juge par le dossier du fonds Taillefer, qu'il avait constitué; beaucoup de pièces sont cotées ou annotées de sa main et le moindre reçu y est conservé. Menait-il trop grand train? Il habitait habituellement son château de Breuilh, mais il venait souvent à Périgueux, où il avait loué la maison que son père avait jadis vendue au s^r Froidefond des Farges dans le quartier des Plantiers. Dans ses notes, on ne trouve pas trace de dépenses excessives pour un homme de sa condition. Et cependant ses fournisseurs le harcelaient de réclamations; il ne peut donner que des acomptes à l'hôtesse des Trois-Pigeons, pour une petite note qu'il lui doit; il est obligé de conclure des arrangements avec son tailleur de Périgueux. En même temps, il se fait donner des avances par son fermier du Petit-Change; il adresse des requêtes à l'Intendant pour que le receveur du dixième de la noblesse patiente quelque temps, car il n'est pas en état de verser les 440 livres qu'il doit; il demande à être détaxé sur les « mesures » et le jardin qu'il possède au faubourg Saint-Georges

et qui ne lui donnent aucun revenu ¹, etc. Peut-être était-il joueur ? A cette époque les tripots étaient nombreux et le pharaon ou la bête hombrée coûtaient parfois fort cher.

Jean-François mourut à Breuilh en février 1751, âgé de 66 ans, sans avoir contracté d'alliance, et son corps fut transporté dans la chapelle des Récollets ².

On peut se demander pourquoi il était resté célibataire. A défaut de ses confidences, il est difficile d'émettre une hypothèse. Il faut cependant remarquer que lorsqu'il était jeune sa situation de fortune l'obligeait à vivre avec sa mère et qu'une jeune fille riche se souciait peut-être peu d'aller habiter Breuilh sous la tutelle de Catherine; et quand celle-ci mourut, il avait déjà 52 ans.

VII

Antoinette Duchesne III, marquise de Barrière, hérita de son frère Jean-François II. Elle prit possession de ses papiers ³ et y trouva quelques créances, qu'elle paya. Mais elle y découvrit aussi, et non sans étonnement, le testament de leur mère, Catherine d'Aubusson, qui n'avait pas été ouvert et qui était accompagné de l'acte du 28 juin 1729, attestant son dépôt devant témoins chez le notaire. Comment et pourquoi ces pièces étaient-elles en possession de Jean-François ? La marquise de Barrière ne tarda pas à le comprendre. Elle les apporta chez son notaire et en demanda l'ouverture. Le tabellion coupa le ruban bleu, sans rompre les cachets de cire rouge, qui étaient intacts, et lut le texte; la dame de Barrière apprit alors que sa mère lui avait jadis

(1) Il s'exprime ainsi : « ...des maisons qui sont des masures... occupées par des artisans, qui s'exposent à être écrasées..., un morceau de jardin abandonné à une blanchisseuse, en échange du blanchissage des draps et des serviettes, quand il demeure à Périgueux... » Les maisons, qu'avait fait construire François-Philibert I^{er}, n'avaient pas été entretenues.

(2) Arch. dép. E suppl. 723.

(3) Cet héritage explique la présence des papiers des Duchesne dans le fonds Taillefer.

légué 12.000 livres, somme que son frère, héritier universel, aurait dû lui compter. En se faisant remettre le testament, dont il connaissait les dispositions et probablement avec la complicité du notaire de Catherine, il s'était dispensé de déboursier le legs fait à sa sœur. Ce dernier trait achève de dépeindre le caractère du marquis de Montaut.

Le 15 octobre 1752, Antoinette III et son cousin Jean-Jacques de Souillac vendirent la seigneurie de Beauregard pour 118.000 livres à Pierre-Léon Duffau de Lamothe ¹.

Elle dut également vendre le Petit-Change, car en 1761 mourait à Périgueux Philippe de Labarthe, qualifié seigneur dudit lieu ². Mais il est probable qu'elle garda la seigneurie de Breuilh, qui n'était pas très éloignée de Villamblard.

La mort sans postérité de Jean-François II faisait disparaître l'hypothèque qui pesait sur les seigneurs de Montréal, Montaut et Labatut, et Marguerite III, qui était célibataire, pouvait désormais en disposer librement. Sa santé devenait précaire, elle fit en février 1752 son testament, qui donnait tous ses biens à son cousin germain Bernard-Louis Faubournet de Montferrand, capitaine au régiment de Toulouse ³, qui était fils d'Antoine, s^{er} de Saint-Orse, et de Jeanne-Charlotte d'Hautefort ⁴. Elle mourut peu après, dans le courant de cette même année.

Dans sa généalogie de la maison de Souillac, qui comprend celle de la famille de Montferrand, M. de Roquette-Buisson ⁵, qui abonde en précisions sur les testaments intéressant les personnages dont il s'occupe, n'a cependant soufflé mot de

(1) Arch. Nationales, Fonds Périgord, Lespine, T 51.

(2) Arch. mun. GG 163. En 1772, le domaine du Petit-Change appartenait à Antoine de Bonnal, qui se disait également s^r du Pavillon et de Barnabé.

(3) Bernard-Louis de Montferrand, le nouveau marquis de Montréal, vint habiter avec sa femme, Anne de Lagut, la maison de la place du Coderc : le 19 juin 1754, il y naissait une fille qui fut baptisée à Saint-Front (Arch. mun. GG 94).

(4) Jeanne-Charlotte d'Hautefort, dite M^{lle} de Bauzens, était la plus jeune fille de François, marquis d'Ans, et de Jeanne d'Abzac de La Douze; elle était donc la sœur de Marie-Thérèse, la mère de Marguerite Duchesne III.

(5) [De Roquette-Buisson], *La maison de Souillac et sa descendance depuis le x^{ve} siècle*, Bergerac, Imp. du Sud-Ouest, 1938.

celui de Marguerite Duchesne III, malgré son importance; alors qu'Antoine de Montferrand n'était que seigneur de Saint-Orse, petit hobereau sans grand avoir, son fils Bernard-Louis est en outre « seigneur de Montréal, Montaut, Labatut et autres places, titré marquis de Montréal », sans que la moindre explication soit donnée par l'auteur sur l'origine de ce brusque accroissement de titres et de fortune et sans que le nom des Duchesne soit même prononcé !

C'est ainsi que s'éteignit la famille Duchesne de Montréal, dont trois membres occupèrent l'office de lieutenant général en la sénéchaussée de Périgueux et juge mage de Périgord pendant 90 ans ¹.

D^r Ch. LAFON.

(1) Je n'ai trouvé dans les papiers Duchesne du fonds Taillefer aucune note de médecin, chirurgien ou apothicaire, ni aucune allusion à des maladies quelconques.

JEAN ORFAURE

CURÉ DE SAINT-SILAIN (1725-1740)

Jean Orfaure, né le 9 juillet 1658 à Rouffignac, fut baptisé, le 9 avril suivant, dans l'église Saint-Germain de ce lieu, par M. Feyt, curé de la paroisse. Il eut pour parrain Jean Orfaure et pour marraine Julie Dupuy. Il était fils de Jean Orfaure, docteur-médecin, et de Françoise de Peyrebrune.

Les Orfaure étaient originaires de Périgueux, et la famille de Peyrebrune, de Rouffignac. Cette famille, très honorable, fréquentait la bonne société de l'endroit : assistent en effet à la cérémonie du baptême les de la Sarladie, de Calvimont de Lerm, de Cluseau, etc...

Jean Orfaure avait une sœur, épouse de M. Desmaisons. Il fut destiné à la carrière ecclésiastique. Un de ses oncles, Germain Orfaure, était déjà curé de Saint-Hilaire de Limayrat. Nous l'y voyons en 1669, 70, 71, 72, ainsi qu'en témoigne un acte de reconnaissance de dette en sa faveur de Pierre de Fayosle, seigneur du repaire noble de Delestang.

Jean Orfaure fit ses études à l'Université de Cahors, institution à la veille de disparaître, qui jouissait d'un certain renom dans la contrée. A la fin de ses études, il obtint le grade de maître ès arts. Vers 1676, il regagna le Périgord et entra dans les ordres. Il reçut la tonsure le 11 décembre 1677 et le sous-diaconat le 20 septembre 1681. Au dossier se remarquent les titres de ces ordres portant, bien conservé, le sceau de l'évêque de Périgueux. Nous le retrouvons le 4 juin 1683 — à 25 ans — prêtre, curé et vicaire perpétuel de l'église Sainte-Radegonde de Milhac. Il prend possession de sa paroisse le 5 juin, où il est installé suivant les formalités en usage par messire Pierre Souc, curé de Saint-Antoine d'Auberoche.

Il semble que Jean Orfaure avait déjà acquis quelques droits sur la paroisse de Sainte-Radegonde. Dès 1680, il acquittait une rente seigneuriale de 6 picotins de froment,

1 picotin 1/2 d'avoine et 2 sols un denier à M. de Lardimalie pour un champ voisin de la maison presbytérale qu'il avait acquis.

Se rapprochant ainsi de son oncle Germain Orfaure, curé de Limayrat, il pensait bien lui succéder un jour dans cette paroisse, dont les revenus étaient plus importants. Le 1^{er} février 1691, l'oncle souscrivit en effet un acte de démission en faveur de son neveu, se réservant toutefois quelques redevances pour l'aider à vivre et le droit d'habiter — jusqu'à sa mort — dans la maison curiale à laquelle, des ses propres deniers, il avait apporté des améliorations. Ces désistements de bénéfices n'étaient pas laissés à la merci des occupants. Ces derniers devaient, en manifestant leurs préférences, se désister purement et simplement ès mains du Pape ou de son représentant. La dévolution était ainsi livrée à la volonté de la cour romaine et à celle du roi de France, qui en profitaient pour percevoir des droits de chancellerie. Ces formalités constituaient une garantie de principe contre toute dévolution contraire aux règles ecclésiastiques et aux bonnes mœurs. Le dossier formé à cette occasion fait état du désistement ainsi que des autorisations de Rome et de Paris (9 septembre 1691).

Voilà donc Jean Orfaure curé de Limayrat, par anticipation. Il conserve toujours la cure de Sainte-Radegonde. Sa nomination officielle par l'autorité diocésaine est du 29 juillet 1693, et son installation du 23 septembre suivant. C'est M^e Borde, notaire royal et apostolique, qui dresse l'acte de prise de possession de l'église de Limayrat. Le décès de l'oncle se produisit quelques jours après, le 30 septembre. Le 29, il avait testé en présence de M^e Anebout, notaire royal, et institué son neveu légataire universel, à charge d'acquitter certains légats : au frère du défunt, médecin à Rouffignac, père de Jean Orfaure; à son autre frère, médecin lui aussi à Périgueux; à ses deux sœurs, mariées à Limayrat avec des sieurs Martin. Certaines dispositions sont à retenir : il double les gages de son valet, Charles-Michel, pour l'année en cours; il libère Jean Morteyrol, son clerc, de la moitié de ses dettes à son égard; il fait abandon à ses

paroissiens de toutes les sommes qu'ils pouvaient lui devoir. Cet acte de générosité n'est pas de pure forme; il s'agissait en effet des droits décimaux. Son neveu s'acquitta aussitôt de toutes ses obligations, ainsi qu'en témoignent les quittances libératoires épinglées au testament et qui portent les dates du 2 et 3 octobre 1693, lendemain et surlendemain des obsèques.

•••

Nous ne possédons aucun document se rapportant au séjour de Jean Orfaure dans sa nouvelle résidence; il n'y resta d'ailleurs que peu de temps. Par acte du 19 mars 1699 passé par devant M^e Mousson, notaire à Périgueux, Jean Orfaure, curé de Limayrat, et François Lanous, curé de Saint-Pierre-de-Chignac, décidèrent de permuter. Les Lanous étaient des médecins de la ville de Périgueux. Messire Jacques Martini, prêtre, curé de Saint-Martin, est désigné comme procureur-général par les permutants. L'affaire ne traîna pas en longueur. Quatre jours après, Jean Orfaure était installé à Saint-Pierre-de-Chignac dans les formes ordinaires consignées par M^e Mousson, en présence des habitants de la paroisse, de messire Ducluzel, curé de Sainte-Marie-de-Chignac, et de Jacques Aubarbier, avocat au parlement.

Saint-Pierre-de-Chignac était de la juridiction de Lardimalie et son église dépendait du prieuré de Saint-Cyprien, diocèse de Sarlat. Le curé de Saint-Pierre payait de ce fait au prieuré une redevance de vingt sols l'an. Jean Orfaure s'acquitta de sa dette très irrégulièrement, après sollicitations répétées — trois fois en vingt-cinq ans — du syndic du prieuré, M. Dunoger, par l'intermédiaire du prieur-curé de Born, le Père Bonneheure.

Les deux permutants n'étaient pas riches. Dans le but de s'éviter des frais de déménagement, ils convinrent par écrit d'échanger réciproquement leurs meubles, ce qui permet de connaître le modeste mobilier d'un curé du Périgord au xvii^e siècle. M. Lanous garda à Limayrat un lit de ligature avec chalit et un lit bleu avec chalit. M. Orfaure conserva à Saint-Pierre un lit bleu avec chalit dans la petite chambre et un lit vert dans la grande.

Jean Orfaure était bien partagé. Sa nouvelle paroisse était d'un revenu annuel moyen de 1.200 livres, variable, suivant les années, d'après les récoltes. Mais on doit dire que le curé de la paroisse était tenu à de nombreuses obligations : impôts, écoles, pauvres, hôpital, entretien du culte, etc., qui venaient singulièrement amoindrir ses revenus. D'ordinaire, les bénéficiaires des fruits décimaux confiaient à des tiers, moyennant un prix forfaitaire, le soin de les recueillir. Les personnes interposées liquidaient ensuite ces biens au mieux de leurs intérêts.

À considérer le dossier, il ressort que Jean Orfaure se chargea lui-même de tous ces détails et qu'il se livra même à un véritable commerce de grains. Il couchait toutes ses opérations sur un livre-journal qui ne nous est pas parvenu. Il achetait ainsi dans tous les parages de Saint-Pierre les excédents de récolte qu'il engrangeait dans le cellier et halle de sa maison curiale. Il opérait à une époque où la vie était particulièrement dure en France et en Périgord. La fin du règne de Louis XIV et le commencement du règne de Louis XV furent marqués par des récoltes déficitaires, des dépenses de guerre et de luxe, par les conséquences désastreuses du rigoureux hiver de 1709, dont les répercussions sur la vie économique en Périgord se faisaient encore sentir en 1721, par la ruine des possédants trop confiants en la banque Law. Comme toujours en périodes troublées, le numéraire était rare, les marchés mal approvisionnés et les agents à moralité douteuse accaparaient les denrées alimentaires sous prétexte de subvenir aux besoins de nos armées, toujours sur pied de guerre.

C'était le cas de Jean Estay, dit Briou, de Périgueux, et du sieur Montheil, de Saint-Jean-de-Vergt, commissionnaires, agissant pour le compte de M. Queyrel, sieur de Ferrières, conseiller du roy, premier consul perpétuel de la ville de Lalinde, marchand commissionnaire du roi pour achats de grains pour la subsistance des troupes. Ce marchand entreposait le blé à Lalinde et le réexpédiait ensuite sur Bordeaux par la Dordogne et la Gironde, seules voies de communication aisément praticables à l'époque. M^e Jean Orfaure eut

maille à partir avec eux. A Estay il avait vendu huit charges de blé, soit 23 sacs, et 20 charges à Montheil, soit 57 sacs. L'action judiciaire qui nous fait connaître ces faits, engagée tant auprès des consuls et juges de la ville de Limoges contre Estay qu'à Vergt auprès du juge, M^e Grellety, et à Périgueux auprès de M. de Montauzon, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège sénéchal et présidial de Périgueux, subdélégué de Monseigneur le comte de Gourson, intendant en Guyenne, donna gain de cause au curé de Saint-Pierre. C'est un indice de l'honnêteté commerciale de M^e Jean Orfaure.

Par ordre supérieur et aussi dans un but spéculatif, courtiers et commissionnaires accaparaient tous les blés du royaume, d'où exaspération des foules et disette générale. Après avoir aplani certains conflits extérieurs, le régent Philippe d'Orléans donna ordre d'ouvrir largement et de vider tous les entrepôts du royaume. Voici comment s'exprime à ce sujet la requête Orfaure de 1720 : « Dumontheil n'ignore pas que, depuis la trêve ou suspension d'armes que la France a accordée à l'Espagne, le roy Louis XV a donné ordre à ses commissionnaires d'ouvrir tous les magasins qu'ils avaient fait pour les armées françaises et en faire le débit comme ils jugeront à propos. » Dans tout le royaume, la joie succéda alors à la colère et la famine s'atténua. Le peuple bénit et acclama le régent Philippe d'Orléans (on sait que les membres de cette famille ne furent jamais insensibles aux applaudissements des foules qu'ils surent toujours flatter). Le petit roi Louis, au lendemain d'une cruelle maladie, reçut lui aussi ses étrennes. En signe de reconnaissance pour la distribution libérale des vivres, le peuple lui octroie le titre de Bien-aimé.

La grande misère de ces temps n'atteignait pas que les gens de la glèbe, qui trouvaient toujours de quoi se suffire dans les fruits de la terre qu'ils cultivaient. Elle sévissait surtout dans la petite bourgeoisie et la petite noblesse, dont les prétentions subsistaient, mais dont les revenus étaient considérablement amoindris. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les archives particulières de l'époque, celles

par exemple des religieuses ursulines de Périgueux, qui, disposant de quelques fonds, voyaient sans cesse défilier dans leur parloir des quémandeurs de la bonne société en mal d'argent. Dans le livre-journal en notre possession, de Guy de Lagarde, bourgeois aisé de la Cité, on voit plus de cinquante chefs de famille honorablement connus qui sollicitent des prêts, dont l'un est à citer : « M. Dumazeau de la Coularède, cousin de Guy de Lagarde, emprunte à celui-ci 6 livres, le 16 février 1699, pour faire enterrer son père ! »

Mêmes constatations dans les papiers de M. Jean Orfaure, curé de Saint-Pierre, dont la bonté d'âme paraît bien grande. Il reçoit des lettres navrantes de parents et amis réduits à la misère. M. de la Roche d'Abjat lui écrit, le 12 février 1710 — au lendemain des terribles gelées —, que, réduits à la misère par les maladies, lui et sa femme sollicitent quelque secours pour leur permettre de faire travailler leur vigne, dont quelques bois ont résisté aux gelées. M. de la Boissière et sa sœur de Marsaneix demandent pour vivre une charge de froment, du seigle et des pois, promettant d'en acquitter la valeur avec du bois de chêne. M. Dalesme le prie de lui faire parvenir deux brasses de seigle et de baillarge. M. du Maine de la Volondie sollicite l'envoi d'une charge de baillarge pour ses mélayers. Le 25 juin 1710, M. Maigne, de Saint-Pierre, lui emprunte 4 écus neufs de cent sous, faisant 20 livres. Et l'on voit encore M. de Capanais et sa mère, M^{lle} de Puyfermier, la fille de feu M. de Lareynaudie, les sieurs des Rivières, M. Nicouveau, la femme de Suchier, le tailleur, etc..., qui reçoivent, les uns de petites sommes d'argent, les autres un peu de froment, du seigle, des fèves, des lentilles, pois, baillarge, avoine, de quoi se suffire durant les jours d'hiver et nourrir leurs bêtes.

Il se produisit en 1717, dans la paroisse de Saint-Pierre, un incident, une de ces scènes de jacquerie si fréquentes à l'époque, dont fut victime M. Brée de Saint-Aubin, chargé du recouvrement de l'impôt. Assailli par une bande de paysans, accompagnés naturellement de leurs femmes, M. de Saint-Aubin fut fortement molesté. Il porta plainte devant M. le lieutenant criminel. Le bon curé de Saint-Pierre inter-

viât en faveur de ses ouailles et, au moment d'exercer les poursuites, un accord intervint. Le 12 juillet, M. Brée de Saint-Aubin consentit à retirer sa plainte moyennant le versement d'une indemnité de 40 livres, probablement avancées par Jean Orfaure. C'est encore messire Jean Orfaure qui acquitte l'aumône dotale de sa nièce pauvre, Marie de Beaupuy, entrée au couvent, dont M^{lle} de Losse était supérieure. C'est lui qui, en 1716, prend la défense de ses deux neveux orphelins, dont le père, François Desmaisons, et la mère, Anne Orfaure, avaient confié la tutelle à Léonard Villatte. A Léonard Chamieras, lieutenant en la juridiction de Milhac, il avance pour l'obliger 500 livres en 1719, qui ne seront pas encore remboursées en 1739. Au sieur Dubois de la Contanie, il donne 226 livres sans obligation; c'est un ami qui se libérera en trois pactes successifs.

* * *

En 1722, Jean Orfaure vient d'avoir 64 ans. Quasi infirme, il ressent prématurément les effets de la vieillesse. Ne pouvant plus faire face à ses obligations de curé d'une paroisse rurale ni à ses absorbantes préoccupations semi-commerciales, il décida de se retirer à Périgueux. A cet effet, le 22 janvier 1723, il acheta pour 800 livres à M. Merveille, receveur du chapitre, une maison sise quartier de la Limogeanne, dans une des nombreuses ruelles qui, de la rue du Plantier, gagnent la grande rue de cette époque.

Pendant deux ans, il continue à gérer sa paroisse, mais habite Périgueux. En 1725, il se résout à abandonner définitivement Saint-Pierre. Entre lui et messire Guillaume Soulié, curé de Saint-Silain, un échange de paroisses s'opère rapidement. C'est ainsi qu'à 68 ans Jean Orfaure vient occuper le poste de curé de l'une des paroisses du chef-lieu du diocèse. Elle comptait 4.000 âmes, alors que Saint-Martin, Saint-Georges, la Cité ne possédaient respectivement que 200, 400 et 600 âmes. Primitivement, en juin 1719, un ancien curé de cette paroisse, M^e Dusaunier, lui avait légué par testament un jardin avec maison et bâtiment, dit de Saint-Martin,

Occuper la paroisse de Saint-Silain était un grand honneur pour m^o Jean Orfaure. Cet honneur, il l'appréciait comme celui d'être chapelain de la vicairie de Sainte-Barbe en la cathédrale Saint-Front; d'être vicaire forain de Monseigneur dans l'archiprêtré de la Quinte et délinisseur du même archiprêtré. Mais, ce qu'il appréciait moins bien, c'étaient les modiques revenus de cette paroisse urbaine, où pullulait un monde de gueux. La densité de la population de Périgueux, enfermée dans ses murailles, était à cette époque une des plus grandes du royaume, mais elle n'en était pas la plus riche.

Jean Orfaure, qui connaissait la valeur de l'argent, le sens du droit et de l'avoir commercial, regrettait fort les 1.200 livres de revenus de son ancienne paroisse. C'est pourquoi il se décida à déposer à l'évêché une supplique pour le maintien en sa faveur du tiers des revenus de Saint-Pierre-de-Chignac, les deux autres tiers devant rester à maître Soulié, les deux co-permutants en avaient ainsi décidé, ce qui est l'indice du modeste revenu de la paroisse Saint-Silain. L'évêque refusa de sanctionner ces prétentions, qui étaient en opposition avec les canons de l'Eglise. En fait, il s'agissait de savoir demander : Jean Orfaure fit opposition à Bordeaux de la décision de son évêque, tant auprès du Parlement que de l'archevêque, et il obtint gain de cause. Les termes de sa supplique prouvent que le récit n'a rien d'imaginatif. Ce document, écrit entièrement de la main de m^o Orfaure, est bien l'œuvre d'un rhumatisant.

Et c'est ainsi qu'il put affermer pour des périodes de 5 années le tiers des biens décimaux de Saint-Pierre, notamment le 31 janvier 1730 à M. de Virueves, un pauvre hère, toujours malade, à court d'argent, qui le paya surtout en bonnes paroles. Le dossier renferme 5 lettres navrantes de ce fermier. Dans l'une d'elles, datée du 10 novembre 1733, en réponse à une demande d'argent, il répond sans ironie à Jean Orfaure : « J'ai pris toute la part possible à votre maladie, je demandais souvent de vos nouvelles et c'est tout ce que je pouvais faire, ayant été à l'extrémité ». Il faut croire que ce « tout ce que je pouvais faire » s'adressait au malade

et non au créancier ! Mais il n'envoyait pas pour cela de l'argent et Orfaure fut dans l'obligation d'exercer des poursuites contre lui. Le 7 juillet 1736, il traita pour l'affermé avec Guillaume Soulier, curé de Saint-Pierre, son co-permutant de 1725, qui jouissait déjà des deux autres tiers, pour la même somme de 400 livres, sous la caution de Jacques Tachard, sieur de la Roche, maître chirurgien, juré, habitant le village du Puridier, paroisse de Saint-Cernin-de-Reillac.

Il reste maintenant peu à dire sur m^e Jean Orfaure. Le nouveau curé de Saint-Silain, privé de ses facultés de travail et d'activité, va s'adjoindre un pro-curé, avec promesse de future succession, en la personne de m^e Pierre Faure, sieur de Peyrinet, prêtre-curé de Marsaneix.

Durant de longues années, de 1728 à 1740, Orfaure se débattit entre la vie et la mort, accablé de douleurs, de maladies et de soucis de toute nature. En 1731, il revendit pour 1.000 livres, à M. Chaminade, juge de la juridiction d'Escoire, bourgeois de Périgueux, la maison qu'il avait achetée pour 800 livres en 1723 à M. Merveille, réalisant ainsi un gain de 200 livres. Gain illusoire; en 1735, faute de paiement par M^e Chaminade, encore un de ces bourgeois désargentés qui peuplaient Périgueux, m^e Orfaure dut non seulement reprendre sa maison, mais verser une indemnité à Chaminade. Vers cette même époque, il fut poursuivi par le fisc, toujours impitoyable, au nom de M. Colombet, habitant Paris, représenté par M. Chambon de Lavergne, pour avoir omis de payer les droits de succession sur le legs à lui fait le 30 juin 1719 par l'ancien curé de Saint-Silain. Il était dû au fisc 100 livres 4 sols.

La mauvaise volonté ou l'insolvabilité de ses débiteurs, qui refusaient de souscrire à ses appels fréquents d'argent, si nécessaire en son état maladif, et contre lesquels il dut, le 28 juin 1738, solliciter du parlement de Bordeaux une autorisation générale de poursuites, venaient le tourmenter sans cesse. Ne pouvant se mouvoir, il abandonna en 1729 tout service dans son église et se retira dans un modeste appartement garni d'une maison de la rue Taillefer, appartenant

à M^{me} Seguy Daubinat, qui vivait là avec son fils. Encore un un lot d'infortunés, qui profita de l'aubaine pour emprunter 200 livres à leur nouveau locataire et qui se faisait toujours payer, quelquefois plus d'une année d'avance, le montant du loyer, soit six pistoles l'an.

L'acte de location nous fournit quelques détails sur cet appartement, composé d'une grande chambre au premier étage donnant par trois fenêtres sur la rue Taillefer. On y remarquait un lit, six chaises garnies de vieilles tapisseries, cinq autres recouvertes de vieille calamandre, un grand fauteuil, trois escabeaux, un cabinet-buffet à quatre portes, cinq tableaux dont l'un sur la cheminée, l'autre sur la porte d'entrée et les trois autres sur les fenêtres. Sur la cheminée se trouvaient sept vases de terre de faïence entourant une Notre-Dame. Une petite chambre renfermait un lit de plume, deux chaises, une table et un buffet. En montant, on découvrait un tout petit cabinet, et, en bas, une vieille cuisine avec une cave et un réduit pour le bois.

C'est dans ce cadre que Jean Orfaure, autrefois si actif et aujourd'hui reclus et perclus de douleurs, va encore vivre pendant 11 années. C'est là que, le 7 octobre 1732, fortement affaibli par la maladie, atteint peut-être de la peste, qui sévissait alors avec intensité dans la ville de Périgueux, et croyant sa dernière heure venue, il testa pardevant maître Robert, notaire, en présence des sept témoins prescrits par la loi, en faveur de Pierre Faure, sieur de Peyrinet, curé de Marsaneix, choisi par lui pour lui succéder à Saint-Silain. Il survécut huit ans à l'expression de ses dernières volontés et mourut en avril 1740. Il avait 82 ans.

Contrairement aux prévisions que pourrait laisser entrevoir l'analyse du dossier, les actes de commerce auxquels il s'était livré, les bénéfices dont il avait joui, m^e Jean Orfaure mourut pauvre. En exprimant la volonté de faire distribuer un sol d'aumône à tous les pauvres le jour de son enterrement, il précise que son hérité consiste en quelques meubles et effets sans aucun bien-fonds.

H. CORNEILLE.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL PERMANENT
DES COMMUNES DE PÉRIGUEUX
DU 30 JUILLET 1789 AU 16 MARS 1790.

(Suite)

*Assemblée générale des Corps et Métiers du 25 septembre 1789
en l'église des Révérends Pères Augustins.*

Présidence : M. Pipaud des Granges.

L'assemblée nomme un comité de 16 membres, dont les fonctions consisteront à prendre toutes mesures utiles pour l'approvisionnement de la ville en grains et à tenir une comptabilité exacte des dons et des achats. Ce comité devra rendre compte au Conseil de ses opérations, mais la police de la manipulation du pain sera toujours assurée par le Conseil.

Le Comité des subsistances est ainsi composé :

Monseigneur l'évêque; M. de Méredieu de Saint-Geyrac; M. Moulinaud, conseiller au présidial; M. Lavès, conseiller au présidial; M. Lacotte-Privat; M. Cafayardie, chanoine; M. Théziliac-Rafau, architecte; M. Dauriac, notaire; M. Chilhaud de la Rigaudie; M. le comte de Saint-Aulaire; M. Renaud, cordonnier; M. Du Roc, commandant du régiment; M. Laroche; M. Desveaux, maître de poste aux chevaux; M. Desfleux, directeur des Postes; M. Foncroze, négociant.

Séance du 27 septembre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. le maire et consuls sont présents.

Lecture est donnée de l'adresse à envoyer à l'Assemblée Nationale.

Un nommé Louis ayant apporté au Conseil du pain non cuit, la contravention aux règles de police sera notifiée aux boulangers.

Sur réquisition du Conseil, MM. les officiers municipaux condamnent le sieur Granger, boulanger, à 25 livres d'amende à verser au comité des subsistances.

Une nouvelle expérience de manipulation du pain sera faite en présence de MM. les officiers municipaux, des commissaires qui ont assisté à la première expérience et de deux nouveaux commissaires.

2^e séance du 27 septembre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Sur réquisition du Conseil, et après avoir entendu les explications des deux métayers du sieur de Gardonne, qui avait donné à vendre au sieur Moulinard du pain reconnu de mauvaise qualité, MM. les consuls condamnent les dits métayers à 24 heures de prison et Moulinard à 3 livres d'amende à verser au comité des subsistances.

Séance du 28 septembre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

MM. les membres du comité des subsistances seront invités à se présenter au Conseil pour délibérer sur leur cautionnement.

Des habitants de Cubjac, accusés de sédition, sont renvoyés devant le prévôt.

Un placet remis par les habitants de Monclard sera communiqué à M. de Bellevaux.

Séance du 29 septembre 1789

Présidence de M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Au sujet des incidents de Saint-Privat, le comité de Mussidan fera une enquête pour que le Conseil puisse statuer.

Une requête de M. de Bellevaux est transmise à MM. les consuls.

Lecture est donnée de l'adresse de la province du Périgord à l'Assemblée Nationale, ainsi que de la lettre à envoyer aux huit députés du Périgord.

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Séance du 30 septembre 1789

MM. le maire et consuls sont présents.

Le sieur Géraud, boulanger, qui a vendu une tourte ne pesant pas le poids, est condamné à 48 heures de prison, 24 livres d'amende, confiscation de la tourte et remboursement des 33 sols à l'acheteur.

Des décisions concernant le comité des subsistances ne seront prises qu'après l'assemblée générale des corporations.

Séance du 4^{er} octobre 1789

Présidence de M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Le comité de Villamblard sera invité à laisser passer les grains achetés par les Dames de Sainte-Ursule.

La question de la suppression du puits du Coderc est renvoyée à une date ultérieure.

Une plainte pour perturbation de l'ordre public à Saint-Michel-de-Double est renvoyée à M. le prévôt.

Le comité de Bourdeille sera invité à exiger le paiement des droits d'octroi dans cette ville.

Le sieur Nicaud, boulanger, est condamné à 25 livres d'amende pour vente d'une tourte ne pesant pas le poids.

Séance du 5 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. le maire et consuls sont présents.

Sur plainte déposée contre un perruquier qui laisse vaquer ses pigeons, l'affaire est renvoyée pour plus ample information.

Un député de Bourdeille adresse au Conseil ses remerciements pour les mesures prises afin de ramener le calme dans sa ville.

M. Gilles Lagranges rend compte des achats de poudre qu'il a effectués dans différentes boutiques, au prix de 40 sols la livre. Il en a remis 24 livres au capitaine des grenadiers et en a gardé 56 livres qu'il livrera à la première réquisition.

M. l'abbé de la Rouverade, chanoine, propose une transaction entre la ville et le chapitre, relativement à l'exemption des droits d'entrée des denrées destinées au dit chapitre; il justifiera de cette exemption *par des titres plus anciens.*

Séance du 7 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. le maire et consuls sont présents.

Lecture est donnée d'un rapport du major du régiment justifiant l'arrestation d'un individu, qui se trouve être un soldat, surpris à minuit par la patrouille, emportant un sac de blé d'Espagne.

M. de la Rouverade vient déclarer au Conseil que le comité des subsistances n'entendait soumettre aucune de ses opérations au Con-

seil, mais rendre seulement compte à l'assemblée des Communes, à la fin de sa mission.

Le Conseil, après délibération, laissera le comité libre de se gouverner comme il l'entendra; toutefois, M. le président proteste contre cette décision, qui est contraire à la délibération des Communes du 25 septembre.

Séance du 8 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le jugement du soldat accusé du vol d'un sac de blé d'Espagne est renvoyée au lendemain.

Le Conseil désigne les commissaires chargés de former une compagnie à Fossemagne et décide d'attendre la confédération générale pour se confédérer avec cette localité.

M. le Président est chargé d'écrire une lettre au comité des subsistances, dont le texte sera transcrit sur le registre des délibérations.

M. de Lamarque, avocat, est nommé rapporteur des motions qui seront présentées au Conseil.

La deuxième expérience pour les frais de manipulation du pain a confirmé la première.

Une copie du mémoire qu'il a adressé à l'Assemblée sera demandée à M. Brousse.

Suit la transcription d'un long rapport de M. le Président, tendant à l'adoption d'un règlement provisoire fixant les attributions exactes des maire et consuls, d'une part, et du conseil permanent des Communes, d'autre part. Il rappelle tout d'abord l'utilité incontestable et la grande popularité du Conseil, élu par toutes les classes de citoyens et institué pour diriger les opérations des municipalités dont les communes n'ont pas choisi les officiers. Comme il est persuadé que ces officiers municipaux croiront devoir conserver leurs fonctions par respect pour l'autorité royale qui les a nommés, il croit indispensable, pour le bien public, que la municipalité et le conseil soient intimement unis au lieu de *se contredire sourdement* et chercher mutuellement à faire retomber sur l'autre partie les désagréments attachés à l'exercice d'une police rigide, *dans un temps où l'insubordination et l'anarchie laissent les lois sans vigueur et ôtent aux magistrats leur autorité.*

Ce projet de règlement, en 25 articles, prévoit que toutes les affaires concernant la police intérieure de la ville, et en général celles qui sont de la compétence de la municipalité, seraient traitées en commun par MM. les officiers municipaux et le Conseil. Il en serait de même pour

les affaires concernant la province en général. Les assemblées seraient présidées par M. le maire et M. le président du Conseil ou leurs remplaçants.

Les autres articles règlent minutieusement tous les détails concernant les réunions, les objets à traiter, ainsi que les attributions des commissaires de quartiers.

Séance du 12 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Comité des subsistances pour l'inviter à s'occuper le plus tôt possible des mesures à prendre pour prévenir la disette qui menace la ville. Il offre au comité le concours zélé du Conseil.

Suit la teneur de la réponse du Comité :

« Nous recevons avec beaucoup d'amitié les vives et très instantes sollicitations que votre patriotisme vous a suggérées. Nous osons nous flatter, messieurs, que vous n'avez pas cru qu'elles puissent ajouter à notre zèle. »

Le comité assure le Conseil qu'il accomplira tout son devoir.

M. de Lamarque prête serment comme rapporteur.

Un cabaretier est condamné à 24 sols d'amende pour avoir omis d'inscrire les noms des étrangers logeant dans sa maison.

Sont renvoyées devant le rapporteur les affaires suivantes :

Demande d'une dame Martin pour privilège exclusif de donner à danser ;

Lettre du sieur Brousse ;

Demande tendant à ce que les ecclésiastiques exempts de patrouille donnent de l'argent en échange ;

Arrêté à prendre pour perception des impôts royaux ;

Rapport sur la suppression du minage ;

Mesures à prendre contre les revendeurs qui achètent avant l'heure prescrite.

Le Conseil décide que le nettoisement des rues sera surveillé par les commissaires de quartier.

Séance du 14 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Lecture est donnée de lettres de M. de la Roque et de M. Biran, députés à l'Assemblée Nationale.

La province a la satisfaction de constater que ses représentants travaillent activement au rétablissement des états particuliers.

A l'avenir, nulle personne, quelle que soit sa condition, ne pourra être exemptée de patrouille. Celles qui ne pourront faire leur service personnel, paieront une contribution pour se faire remplacer.

Deux commissaires se rendront à Saint-Sulpice pour la formation d'un comité.

MM. les officiers municipaux sont invités à donner au rapporteur tous renseignements nécessaires pour l'établissement de son rapport concernant les droits de minage.

D'accord avec MM. les consuls, le pain sera augmenté d'un denier par livre.

Séance du 15 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le meunier de Barbadeau remboursera au sieur Pavis un picotin de blé qu'il a perçu en trop pour la mouture et versera 12 sols pour frais de course du valet de ville.

Une plainte contre le sieur Loreilhe est renvoyée au prévôt.

Six commissaires sont désignés pour faire un rapport sur le projet de règlement provisoire déposé par M. le président à la séance du 8 octobre.

Deux motions relatives au droit d'octroi et à la vente de viande de mauvaise qualité sont renvoyées au rapporteur.

M. Gilles du Roc est chargé de la police des denrées apportées de la campagne.

M. le chanoine Dumainot est chargé par le Conseil de recevoir les dons faits à l'Etat.

Séance du 16 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Le sieur Montagnac, boulanger, est condamné à 25 francs d'amende pour vente de pain de mauvaise qualité et tromperie sur le poids. Deux pains de quatre livres sont confisqués.

Sur la demande du Comité des subsistances, le Conseil nomme un de ses membres secrétaire adjoint.

Le Conseil désigne deux grenadiers de la troupe nationale pour assister M. de Bellevaux dans une information ouverte contre le sieur Loreilhe, commandant de Douville.

Séance du 17 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Forestier, consul, est présent.

Le sieur Séguy, boulanger, ayant vendu 3 pains mal cuits, est condamné à la confiscation de ces pains; il est invité à ne plus recommencer sous peine d'amende.

Le sieur Pautard, entrepreneur, est invité à éclairer des matériaux qu'il a déposés sur la voie publique, sous peine de confiscation des dits matériaux.

Séance du 18 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Deux députés du Comité des subsistances viennent assurer le Conseil que le Comité se concertera avec lui pour tout ce qui concerne ses opérations.

Séance du 19 octobre 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Sur demande du Comité des subsistances, il est décrété que les boulangers ne pourront plus cuire de pain blanc, sous peine d'amende. De plus, le commandant veillera à ce que le pain ne soit mis en vente que le troisième jour de la cuisson.

Une demande du Comité concernant le cautionnement qui lui avait été promis, est renvoyée à l'assemblée générale des Communes.

Le sieur Boireau, boulanger, est condamné à 25 livres d'amende pour vente de pain de mauvaise qualité et faux poids. Le pain sera confisqué au profit des pauvres.

A l'avenir, le tiers du pain confisqué reviendra au dénonciateur.

Un sieur Boyer est sermoné par le président sur plainte portée contre lui.

Le sieur Marquet, boulanger, qui avait caché du pain, est condamné à 24 heures de prison et à la confiscation du pain au profit des pauvres.

Lecture est donnée d'une lettre du sieur Brousse, ci devant rédacteur de la feuille du Périgord et du mémoire par lui adressé à l'Assemblée Nationale. Le tout est remis au rapporteur.

Le sieur Pautard, entrepreneur, qui s'est exprimé en termes indécents envers le Conseil et son président, est invité à être plus circonspect à l'avenir.

† R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

(A suivre)

VISAGES PÉRIGOURDINS

I — LA MARQUISE DE LAMBERT ET SON SALON PARISIEN.

Parmi les salons littéraires qui triomphèrent à Paris au xviii^e siècle, le plus recherché semble avoir été celui de la marquise de Lambert. Inauguré en 1710, il connut une grande vogue jusqu'au décès de la marquise en 1733 et parcourut une carrière brillante. Il s'ouvrit au coin des rues Richelieu et Colbert, sur l'emplacement qu'occupe actuellement la Bibliothèque nationale. Entre la haute société qui le fréquentait on remarqua le marquis d'Argenson, le comte de Plélo, Fontenelle, secrétaire de l'Académie des sciences, Louis de Sacy, Marivaux, Houdar de la Motte, Sainte-Aulaire, Trudaine, le chevalier Blaise d'Aydie, les abbés de Saint-Pierre et Trublet, une foule de personnages (seigneurs, militaires, gens de lettres, magistrats), sans parler des dames : la maréchale de Villars, M^{me} Dacier, l'actrice Adrienne Lecouvreur.

Thérèse de Marguenat de Courcelles, fille d'un maître des comptes, était parisienne, formée par le mémorialiste Bachaumont. Elle perdit en 1686 son mari, Henry, marquis de Lambert de Saint-Brix en Auxerrois, gouverneur de Luxembourg, lieutenant-général des armées de Louis XIV, qui était natif de Périgord et lui laissa deux enfants. Femme honnête, mère excellente, moraliste sans pédantisme, on l'appelait Minerve. A l'époque de la Régence, elle avait la réputation d'avoir fait élire la moitié des membres de l'Académie Française.

Elle recevait le mardi et donnait un dîner cérémonieux suivi de réception le mercredi. Aussi remarquables par le fond que par la forme, ses œuvres n'étaient pas écrites pour le public et ne furent réunies qu'après sa mort. Ses *Avis d'une mère à son fils* et *Avis d'une mère à sa fille* sont très estimés. Elle composa un *Traité de l'amitié*, un autre de la

Vieillesse, des Réflexions sur les femmes, sur le goût et les richesses, etc. L'historien Henri Martin prétend qu'elle eût dû être la mère du penseur Vauvenargues, qui perdit la santé dans la retraite de Prague et quitta le service à 28 ans avec le grade de capitaine.

Le salon de M^{me} de Lambert servit de modèle en son temps, dès avant la Régence, à la société de la duchesse du Maine à la Cour des Sceaux, école du goût et du bon ton ; ainsi qu'aux nombreux salons à l'époque de l'*Encyclopédie*, chez M^{mes} du Deffand, Doublet, Geoffrin, d'Épinay, de Tencin, et plus tard Suzanne Churchod-Necker et la baronne Germaine de Staël-Holstein. Personnellement, la marquise de Lambert donna une part importante de gloire à ce nom de Périgord, dont nous fîmes ressortir la valeur dans une étude, en 1930, sur l'Ordre du Saint-Esprit, à propos des seigneurs de la Filolie Lamourat (Boulazac) et d'un gouverneur de Metz, Jean de Lambert, né aux Escuyers (Cherval) vers 1586, fils du maître d'hôtel de Henri IV et de Marguerite Robinet de la Serve. Cette famille militaire est encore représentée par le pilote-aviateur Charles de Lambert, né à Madère en 1865, naturalisé Français depuis 1922, décoré de la Croix de guerre, officier de la Légion d'honneur, célèbre pour avoir survolé Paris le 18 octobre 1909, au-dessus de la tour Eiffel, et pour avoir inventé un hydroglisseur à hélice aérienne. Il n'en était pas moins ardent à revendiquer ses origines provinciales du vieux Périgord.

La fille de l'illustre marquise épousa, en 1703, Louis de Sainte-Aulaire, qui fut tué comme maréchal de camp au combat de Rumersheim en 1709. Le beau-père de celle-ci, François-Joseph de Beaupoil de Sainte-Aulaire, de la Porcherie de Meilhars, de la Grénerie, de Lavaud, né près d'Ayen (Corrèze) le 6 septembre 1648, ancien lieutenant-général au gouvernement de Limousin, élu à l'Académie française en 1706 au fauteuil de l'abbé Testu de Belval, malgré l'opposition de Boileau, a été un des familiers du salon de M^{me} de Lambert. On ne connaît de lui que quelques vers dans le genre anacréontique. Voltaire disait :

Anacréon moins vieux fit de moins jolies choses,

Ce Sainte-Aulaire de la branche aînée, fixée en Bas-Limousin au xv^e siècle, mourut à Paris le 17 décembre 1742, à 94 ans. Il légua à l'abbaye de Ligeux, pour divers travaux de réparations, une créance qu'il avait contre son neveu Armand d'Aydie. C'est lui que la duchesse du Maine surnomma son vieux berger, à qui elle inspira le quatrain dont parle Thomas Corneille :

— Mon Apollon, disait-elle, vous songez à quelque Daphné rebelle il y a cinquante ans. Puisque ce n'est pas votre âge que je vous demande, dites-moi votre secret.

Et le vieillard gracieusement répliqua :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas muse.
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

Ces quatre vers, remarque Arsène Houssaye, sont charmants et immortels. Que de poètes plus fameux, ajoute cet auteur, qui voudraient attacher leurs œuvres à ces vers, pour obtenir un rayon du sourire qui les saluera dans mille ans ! Le nom de Sainte-Aulaire, a dit Sainte-Beuve, était comme synonyme de politesse et d'urbanité.

Nous ne pouvons, sur cette étude particulière d'un salon, que renvoyer le lecteur à Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française* (tome VI, chapitre par Lucien Brunel) et à Lavis, *Histoire de France*, VIII^e, II, par Henri Carré.

Un dévoué collègue, M. Corneille, a dressé dernièrement une Table périgourdine des *Notices généalogiques* du baron de Woelmont de Brumagne. J'ignore si la famille de Lambert a fait l'objet des recherches du patient chercheur belge. Si oui, il y aurait lieu de la mentionner dans la table sans aucune crainte d'usurpation. La famille est certainement périgourdine d'extraction. La Marquise devrait aussi, à ce même titre, trouver place dans la *Bibliographie générale du Périgord*, qui n'en a pas fait état.

II — LE GRAVEUR DUROUCHAIL.

Le graveur *Darouchail*, originaire d'Agonac, installé à Paris, contribua, voici plus d'un siècle, à l'invention de la stéréotypie. La *Bibliographie générale du Périgord* (tome I^{er}) a fait mention d'une brochure qu'il publia en 1834 sur *La Stéréotypie perfectionnée et son véritable inventeur*.

De cette plaquette in-8° de 84 pages (Paris, Dupont), il convient de rapprocher l'ouvrage du colonel marquis de Paroy, paru douze années auparavant et intitulé *Précis sur la stéréotypie*, précédé d'un coup d'œil sur l'origine de l'imprimerie (Paris, Cosson, 1822, in-8°), édition stéréotype d'après le procédé de MM. le marquis de Paroy et Durouchail.

M. de Paroy conte que le hasard lui fit rencontrer M. Durouchail, excellent graveur en taille de relief, initié dans toutes les connaissances du polytypage ou art de reproduire en métal les gravures sur bois et de les multiplier par le moyen du cliché pour le service de l'imprimerie. Lui-même apprécia les lumières et l'intelligence de cet artiste versé dans les détails de la typographie et imprimerie, auteur d'essais sur la stéréotypie. Pendant trois ans ils s'associèrent, ils produisirent l'in-folio, et en 1820-1821 déposèrent au Musée du conservatoire des arts et métiers la page ainsi stéréotypée. Leur procédé, qualifié *pankylotypie*, fit l'objet d'attestations des imprimeurs, libraires et fondeurs de Paris : Algrin, Cellot, Chanson, Crapelet, Demonville, Emery, Gillé, Hacquard, Le Blanc, Le Normant, Nauzou, Pillet aîné.

Né et mort à Paris (1750-1824), Jean-Philippe-Guy Le Gentil de Paroy, châtelain de Paroy en Brie et chevalier de Saint-Louis, a rédigé les *Mémoires d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution*, partiellement édités par Villenave et Frédéric Masson, et dont Etienne Charavay publia en 1895 une édition complète depuis la prise de la Bastille jusqu'au 18 fructidor. Il assista aux journées des 20 juin et 10 août, habita Bordeaux, La Réole et Paris, 27 rue des Grands Augustins. Appliquant les arts à l'industrie, il perfectionna la stéréotypie, lui soumit les caractères de la typo-

graphie et la dimension des plus grands formats, proclama la collaboration de l'artiste périgourdin : « Comme Christophe Colomb avait deviné qu'il existait un nouveau monde, de même, par un travail assidu, je suis arrivé, aidé de M. Durouchail, à vaincre des difficultés sans nombre et même quelquefois désespérantes au moment de jouir du succès ; mais *Labor improbus omnia vincit.* » Ce sont d'intéressantes précisions sur le concours de deux opiniâtres collaborateurs. On enregistre avec plaisir leur bonne entente.

Autre chose. Le Dr Galy présentait à notre Société, le 6 mars 1879, deux placards-affiches servant de lettre de faire-part de décès, qui en haut et autour d'une majuscule initiale contenaient divers emblèmes funèbres, tels que branches de cyprès, de corail, urnes funéraires. Ces ornements, datés de 1818 et placés sur des affiches provenant de Limoges, étaient « de la composition de Durouchail, graveur sur bois ayant une certaine réputation ». On apposait ces placards sur la maison du défunt et à la porte de l'église. Cette habitude du placard mortuaire est encore pratiquée en Belgique.

D'autre part, la *Bibliographie du Périgord (verbo : Echo de Vésone)* signale que Durouchail, d'Agonac, grava la vignette représentant la tour de Vesunna parue pour la première fois en tête du journal le 5 février 1831.

L'ancienne famille Durouchail fit partie de la bourgeoisie périgourdine. Durouchail des Grands-Bois, avocat en la cour, noble citoyen de Périgueux, décéda en 1784 dans sa maison de campagne de Sanet, paroisse Saint-Martin d'Agonac. Sa parenté possédait Barbot, les Combettes, la Meynardie, les Pereyries, Pouliquet. Elle contracta alliances avec les Dujarric, Chaumel du Planchat, Tamarelle Lagrave, du Clos, Dalvy, Bulle, Sudraud. Comme le constata l'*Inventaire sommaire des archives de l'arrondissement de Périgueux*, elle a produit des avocats, chirurgiens, notaires, un curé de Razac-sur-l'Isle, etc. Les tables du comte de Saint-Saud relèvent ce nom pour les paroisses Saint-Front de Périgueux, Agonac, Atur, Biras, Champcevinel, Saint-Laurent-du-Ma-noire, Mensignac, Négrondes, La Chapelle-Saint-Jean d'Ans, Sanilhac.

III — LE LIEUTENANT-COLONEL BONNIER
ET LE COMMANDANT RÉJOU.

On sait qu'une loi du 15 mars 1941 ordonne la construction du Transsaharien qui réunira la Méditerranée au bassin du Niger, viâ Tombouctou et Ségou. Le nom de Tombouctou, ville africaine, est porté à Thiviers par une impasse donnant sur la route nationale de Paris à Barèges, à gauche de l'avenue du général Lamy. Visitée en 1828 par le voyageur René Caillié, la mystérieuse, impénétrable et sainte Tombouctou fut définitivement occupée en 1894 par le lieutenant-colonel Eugène Bonnier, commandant supérieur par intérim du Soudan (Afrique occidentale française). Arrivé le 10 janvier dans cette ville avec deux compagnies de tirailleurs, Bonnier installa une garnison. Se portant au-devant de la colonne du commandant Joffre (futur généralissime et maréchal de la Grande Guerre), il succombait le 15 janvier à Tin Beïla sous les coups de Touaregs vingt fois supérieurs en nombre, avec 11 officiers sur 13, 2 sous-officiers, 64 soldats.

Joffre, parvenu le 12 février, eut pour successeur à Tombouctou le commandant périgourdin *Réjou*, dont l'énergie amena la soumission des tribus qui avaient participé à l'affaire de Tacoubao. Né à Thiviers le 6 avril 1851, Guillaume-Augustin Réjou était chef de bataillon d'infanterie de marine. Deux fois blessé en 1883 au Tonkin, à Phung et à Sontay, comme lieutenant aux tirailleurs annamites, il fut décoré de la Légion d'honneur le 7 novembre 1887, en qualité de capitaine à la C^{ie} de Sakalaves, chevalier du Cambodge, médaillé du Tonkin et du Dahomey, médaillé colonial (agrafe Sénégal et Soudan). Promu officier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1897, il prit en fin d'année sa retraite. Il vint résider à Thiviers, puis à la Grèze, commune de Coulaures, dans sa famille, où il est mort le 24 avril 1904. En l'honneur des glorieux morts, il fit célébrer par les Pères blancs un service funèbre et exhumer en 1896 leurs restes du cimetière, transférés à Kayes puis à Marseille, où l'association des anciens élèves du lycée marseillais et le Souvenir

Français ont érigé en l'honneur des conquérants de Tombouctou et des victimes de la catastrophe de Goundam un monument commémoratif. Le commandant Réjou avait voué une vive sympathie à ces héros. La Chambre des Députés et le Sénat s'associèrent à l'hommage. Le Conseil municipal d'Aïn Taid (département d'Oran) substitua le nom de Bonnier à celui de cette commune (décret du 3 décembre) et la municipalité de Saint-Denis de la Réunion en donna pareillement le nom à une avenue, tandis que Toulon l'attribuait à une place du quartier d'Espagne.

Le lieutenant-colonel *Bonnier* (Tite-Marie-Adolphe-Eugène) était né dans l'ancienne île Bourbon, à la Chaloupe, commune de Saint-Leu, le 4 janvier 1856, fils d'Eugène-Constant-Marie Bonnier, 36 ans, breton d'origine, propriétaire, et d'Henriette-Ferdinande-Elisa de Pindray d'Ambelle, 31 ans, son épouse, originaire de Sainte-Croix de Mareuil (Dordogne). Elève du lycée de Marseille et de l'école Polytechnique, il sortit dans l'artillerie de marine sous-lieutenant en 1875, lieutenant en 1877, capitaine en 1880, chevalier de la Légion d'honneur le 26 août 1883. Lieutenant-colonel en 1893, il mourut à 38 ans :

« Bonnier était un soldat incomparable, disait le général Borgnis-Desbordes. Sa bravoure était telle qu'il paraissait ne pas avoir conscience du danger. Il n'avait aucun souci des privations matérielles. Donnez-lui sa jeunesse, sa physionomie franche, loyale, énergique, sa figure régulière, sa haute stature, sa tournure élégante, et vous aurez l'image fidèle du plus beau et du plus brave soldat que j'aie connu... Si jeune qu'il ait été tué, il a bien rempli son temps. Il compte aujourd'hui parmi ceux dont l'histoire répètera le nom. »

Joffre, Archinard, de Trentinian, etc., tous les héros du Soudan parlaient de lui dans les mêmes termes et ne l'oublièrent jamais.

Son frère cadet, Gaétan Bonnier, né en 1857, général de brigade en 1908 et divisionnaire en 1915, « bel exemple de bravoure personnelle, d'énergie et d'activité », recueillit en

1925 les documents biographiques, iconographiques et cartographiques sur *L'occupation de Tombouctou* (Paris, in-8° de 300 pages), volume contenant deux lettres du commandant Réjou. L'occasion nous a semblé bonne de signaler à notre Société historique quels liens rattachaient à l'antique Périgord et à l'île de la Réunion la lointaine Tombouctou et la florissante boucle du Niger ou fleuve des noirs.

Joseph DURIEUX.

NÉCROLOGIE

L'ABBÉ ANDRÉ SAINT-MARTIN

La Société historique et archéologique a perdu naguère, après 58 ans de sociétariat, son vice-doyen M. l'abbé Saint-Martin, membre titulaire depuis 1884 et vice-président honoraire de la Société d'horticulture, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décoré de la Médaille de la Reconnaissance Française pour la guerre 1914-1918.

M. Saint-Martin est mort à Périgueux, 2 rue du Gymnase, le 24 septembre 1941. Ses obsèques furent célébrées, le 27, en l'église Saint-Etienne de la Cité, sous la présidence de M^{sr} Georges Louis, qui donna l'absoute. Des membres nombreux du clergé diocésain avaient pris place dans le sanctuaire. Une affluence considérable, formée de toutes les classes sociales, allant des jeunes orphelines de la Miséricorde jusqu'aux vieillards de l'âge le plus avancé, se pressa à la cérémonie. On y nota la présence de celui qui avait été son cocher pendant 40 ans, maintenant octogénaire lui aussi. Ce minime détail n'est peut-être pas si indifférent qu'il en a l'air, car il garantit la reconnaissance respectueuse du vieux domestique en même temps qu'il atteste la populaire amitié des humbles gens. Le corps du défunt était accompagné par ses enfants et petits-enfants et les membres de la famille. L'inhumation eut lieu dans le caveau au cimetière du Nord.

Le Président de la S. H. A., à la séance mensuelle du 2 octobre, a prononcé l'éloge, juste et discret, de l'homme de bien si honorable qu'entouraient à Périgueux et dans toute la Dordogne l'estime publique et la sympathie générale.

Nous voudrions essayer de fixer simplement ici, en peu de mots, quelques dates et faits qui jalonnent sa vie et l'éclairent de leur éloquence.

Marie-André Saint-Martin naquit à Périgueux le 12 octobre 1857, des époux Octave Saint-Martin et Lucile Goursat. Son père, qui dirigeait, rue Taillefer, une importante mercerie de gros, l'envoya comme élève au collège des Jésuites de Sarlat. A la Faculté de Bordeaux, il

continua jusqu'à la licence ses études de droit et revint au pays natal en 1878. Il se maria en 1881, avec M^{lle} Jeanne Lapeyre, de la Roche-Chalais. De cette union parfaitement heureuse furent issus sept fils et trois filles. Les deux époux habitaient tantôt l'ancienne maison Marcillac, 22 place Francheville, tantôt la propriété de Landry, commune de Boulazac, dont M. André Saint-Martin longtemps demeura conseiller municipal.

Prématurément, le 14 juin 1895, un vendredi, il eut le cruel malheur de perdre sa femme incomparable, son idéale compagne. Rien humainement ne le consola du veuvage. Bien plus, toute une suite d'épreuves tragiques, une série de deuils affreux s'abattirent sur lui dès 1903. Un soir des grandes vacances, le 19 août, il éprouva l'immense douleur de perdre trois de ses fils âgés de vingt, quinze et treize ans, Pierre, Georges et Paul, qui se noyèrent au moulin des Mounards, sur l'Isle : une agréable partie de canotage s'achevait en lugubre catastrophe ! L'alarme aussitôt fut donnée du moulin. M. Saint-Martin accourut au plus vite. Sa première parole fut pour demander à l'abbé qui servait de précepteur aux enfants, de tracer, de la rive, une grande croix sur les eaux en disant la formule de l'absolution. La nuit se passa en recherches. Longue et pénible nuit ! On ne retrouva que trop tard les trois corps emmêlés dans les herbes...

En 1917, son fils Jean, lieutenant de cavalerie, passé observateur d'escadrille aérienne, tombait glorieusement pour la France, le 20 août, au champ d'honneur de Verdun, à la cote 304, âgé de trente-deux ans, faisant tout son devoir d'homme, d'officier, de chrétien. Héros quatre fois cité, il emporta l'admiration des fantassins qu'il entraînait à l'assaut !

En 1920, sa vénérée mère expirait à la veille de cent ans. Très douce et chère aïeule qui se souvenait d'avoir, encore toute fillette, à Périgueux, offert un bouquet, dans la ville en fête, à la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, ci-devant Madame Royale !

En 1930, sa fille aînée, M^{me} veuve Gaston de Beauvoir, mère de deux enfants, était tuée dans un accident d'automobile survenu à Trélissac.

Il en avait beaucoup souffert. La fidélité à Dieu et aux croyances de la Foi, l'énergie chrétienne et l'esprit de devoir l'avaient sagement mûri depuis longtemps, en le vouant au rôle d'éducateur d'enfants, en le préparant à la prêtrise, dont il avait eu la vocation jadis, à laquelle il allait venir le 4 septembre 1921. Cet extrême bonheur, comme il disait, lui fut conféré en la chapelle de la Visitation par

M^{sr} Légasse, alors qu'il comptait 64 années de vie laïque. Et il devait vivre dans le sacerdoce vingt ans jour pour jour.

Prêtre de Saint-François de Sales, aumônier des Conférencés de Saint-Vincent de Paul, il se tenait toujours prêt à rendre service au diocèse, aux curés et aux fidèles de deux cents paroisses, comme il l'avait fait au journal *La Croix du Périgord*, qu'il avait fondé en 1891 et dont il était resté longtemps l'administrateur désintéressé.

Avec édification, avec profit, on voudra se reporter à la biographie qu'en a tracée le R.P. Raoul Plus, de la Compagnie de Jésus : *L'abbé André Saint-Martin*, l'autel des noces, l'autel du veuvage, l'autel du Sacerdoce, d'après ses Carnets de notes spirituelles (avec deux planches illustrées). — Apostolat de la Prière, Toulouse, 1942, in-16° de 112 pages.

M. Saint-Martin était père du R.P. Jacques Saint-Martin, S.J., de la résidence de la Barde, à Lacoquille; de notre collègue Joseph Saint-Martin, maire de Boulazac et conseiller d'arrondissement; de M^{me} Jacques Fougère, femme du général de division; de M^{me} René Fougère, d'Angoulême (les deux sœurs avaient épousé deux frères). Il était le grand-père de M^{me} Etienne Dauriac, mariée à notre collègue, de M^{me} Pierre Baleston, de M^{me} Jean Rousseau. A seize petits-enfants ou arrière-petits-enfants il avait eu le bonheur d'administrer le sacrement de baptême, sans parler de ceux dont il avait béni le mariage. N'était-ce pas là pour lui un réel dédommagement de la Providence aux rudes *croix* supportées ?

Il a été à la fois une figure de Paternité et de Sacerdoce, un bon patriote ¹, un grand catholique, une âme énergique et forte, bienfaisante et charitable. Tant de soucis ne le brisèrent pas. Il les subit et les domina avec vaillance et résignation, avec une foi au-dessus des deuils et des peines. Il mena une vie digne, émouvante et simple, toute livrée à la piété, réservée d'abord au rôle éminent de chef de famille, d'éducateur de ses enfants; et puis enfin, sa mission remplie et sa tâche faite, il s'enrôla volontairement au service de Dieu.

Joseph DURIEUX.

(1) Lire notamment le discours que M. Saint-Martin fit entendre le 3 août 1919, adressé aux familles de Boulazac au nom du Conseil municipal. Cf. *Aux vaillants de Boulazac morts pour la France* (Périgueux, Cassard frères, 1919, in-8° de 27 p.). — Pendant la guerre, il avait été gestionnaire de l'ambulance militaire du Carmel à Périgueux, où les Sœurs de l'Espérance étaient infirmières, et mérité la médaille de la Reconnaissance française.

M. HENRY DE MONTARDY

M. Henry de Montardy n'appartenait à notre Société que depuis 1923. Il avait demandé à en faire partie à la mort de son père, M. Elie de Montardy, qui en était membre depuis sa fondation. Il nous donna ainsi un témoignage de l'estime où il tenait nos travaux, et de son attachement au passé. Il en était d'ailleurs, lui-même, très représentatif et par les traditions de sa famille et par son éducation qu'il avait faite tout entière au collège Saint-Joseph de Périgueux, dont il fut un des plus brillants élèves. Il était resté en particulier très fidèle à M. le Supérieur Mathet, qui avait été son professeur de rhétorique en 1889 et auquel il confia plus tard l'éducation de son fils.

M. Henry de Montardy était né le 13 octobre 1871 à Puy-Robert, sur le territoire de cette ancienne petite paroisse de Brenac qui fut supprimée à la Révolution et rattachée à Montignac. Sa famille en avait sauvé de la ruine l'église perdue au milieu des bois, et y avait fondé le lieu de sa sépulture. On tient à un pays par ses autels et par ses foyers.

M. de Montardy avait le droit de tenir au sien. Son père avait fait des domaines de Puy-Robert un centre modèle d'exploitation agricole. Il en aimait la demeure vieillissante, elle exerçait sur lui une véritable attraction. Il était profondément terrien, mais encore plus homme de bureau. Il avait hérité le goût de l'étude de son aïeul maternel, M. Daussel, qui fut sénateur et président du Conseil général de la Dordogne, et aussi de son arrière-grand-père, qui a laissé à Bordeaux, au siècle dernier, la réputation d'un grand magistrat.

Docteur en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, collaborateur du *Journal des Débats*, membre élu du comité directeur de la Société d'Histoire diplomatique, il était tout désigné pour entrer dans la vie publique et il y aurait fourni sans doute une belle carrière. Mais, pour occuper une situation officielle, il aurait fallu accepter des compromis et faire des concessions de principes. Il préféra garder sa liberté.

La grande guerre de 1914 lui ouvrit tout à coup des perspectives qui l'enchantèrent. Il se sentait mûr pour penser et pour agir. Enfin il allait pouvoir servir ! M. de Lasteyrie, ministre des Finances, qui le connaissait, l'attacha à son cabinet et le chargea de faire, en France, une croisade de conférences en faveur de l'emprunt, que les circonstances rendaient nécessaire. C'est à ce titre qu'il vint à Péri-

guez en 1918. Il s'acquitta si bien de sa mission que M. Denis Cochin lui demanda aussi son concours pour organiser le blocus interallié, qui contribua à la victoire. Il y déploya une grande activité, avec un sens rare des négociations. Il semblait avoir trouvé sa voie. L'espérance ne fut pas de longue durée. Du moins, a écrit M. le comte de Saint-Aulaire dans la nécrologie que lui a consacrée le *Courrier du Centre*, 14 avril 1942, « avait-il trouvé l'occasion de rendre à la France d'éminents services. Dans sa modestie, il les cachait avec autant de soins que d'autres en mettent à claironner ceux qu'ils n'ont pas rendus ».

M. Henry de Montardy, après cet intermède, revint à ses chères études. Il se consola avec ses livres. Mais rien ne le consola de présenter la pente fatale où glissait le pays. De temps en temps, dans la presse locale, il faisait entendre un cri d'alarme qui, d'ailleurs, n'alarmait personne. Il y a des heures où personne ne veut se rendre à l'évidence. Il avait du moins libéré sa conscience et témoigné de sa clairvoyance. La guerre, lorsqu'elle éclata, justifiait ses pronostics. Elle lui porta un coup fatal. Sa santé en fut ébranlée. Sa chère demeure de Puy-Robert, où il se réfugia, n'était pas faite pour subir le régime des restrictions. Lorsqu'il choisit enfin de s'en remettre à la décision de l'éminent praticien de Clairvivre, M. le professeur Fontaine, il était trop tard. Il eut le temps de voir venir la mort et de se confier à Dieu avec la sérénité de la foi chrétienne. Son dernier sourire fut pour l'aumônier qui veillait à son chevet. Il mourut le 28 mars au matin. Ses obsèques furent célébrées le mercredi 1^{er} avril, au milieu d'un grand concours de peuple, dans la chapelle de Brenac. C'est là qu'il repose. « Que béni soit celui qui a mis l'espérance sur nos tombes », a écrit M. Taine.

C. PRIEUR.

M. ROGER FOURNIER DE LAURIÈRE

Nous avons eu le grand regret de perdre notre vice-président, pour l'arrondissement de Périgueux, M. Fournier de Laurière; l'ayant approché de très près, il m'a semblé que c'était à moi de fixer son souvenir parmi nous.

Il naquit le 17 septembre 1881 et fit ses premières études à l'école de Sainte-Marie-de-Chignac; il vécut dans cette commune jusqu'à

l'âge de 12 ans, au village de Taboury; puis il vint continuer son instruction au Lycée de Périgueux. Ses parents étant morts, sa sœur aînée le prit à Paris, où il fréquenta les cours du lycée Louis-le-Grand.

Ses attrait artistiques le poussèrent ensuite à suivre, pendant trois ans, les cours des Arts décoratifs. Et c'est là qu'il développa ce goût du beau, sous toutes ses formes, que nous lui avons connu. Après sa sortie de l'école, il fut à Limoges où il travailla dans la peinture sur porcelaine. Quelques vases décorés par lui et conservés dans une vitrine, témoignent du bon souvenir qu'il avait gardé de ces premiers travaux artistiques.

Puis le service militaire l'appela à Avignon, où il resta trois ans dans une compagnie du Génie comme pontonnier.

Après un court séjour à Limoges, il vint à Périgueux en décembre 1908, et fut attaché au service des travaux municipaux comme dessinateur. Et c'est là que le trouva M. Charles Durand, adjoint au maire. Celui-ci faisait depuis 1906 les fouilles de Vésone; il apprécia vite ses aptitudes, et si bien qu'il l'associa à son œuvre et bientôt le fit entrer dans sa famille.

Les plans des premiers fascicules de 1906-1907 et 1908 des *Fouilles de Vésone* sont donc de M. Ch. Durand seul, mais un certain nombre de ceux des campagnes de 1909 à 1912 sont de M. Fournier de Laurière.

Entré dans notre Société en 1921, quelques mois avant la mort de son beau-père M. Ch. Durand, il s'y intéressa bien vite et surtout à ce qui touche à la période romaine qu'il avait spécialement étudiée à l'école de M. Ch. Durand. Le premier travail qu'il nous présenta en 1927 fut l'étude et le relevé des piscines romaines trouvées à l'entrée de la rue Lacalprenède (tome LIV, p. 171 de notre Bulletin). On reconnaît dans le texte comme dans les plans la même netteté et la même exactitude que dans les plans des fouilles de Vésone; c'était un besoin naturel de son esprit.

Sa fonction de chef des travaux municipaux ne lui permettait que difficilement de multiplier ses communications à la Société. Il sut cependant nous faire profiter d'une excellente façon des renseignements trouvés dans les archives des travaux communaux, en rédigeant la plaquette que nous avons publiée à part en 1938 sur *Les grands travaux de voirie à Périgueux pendant le XIX^e siècle*. C'est un travail considérable qui lui a demandé bien des recherches et qui est bien précieux pour l'histoire de Périgueux au XIX^e siècle. Ses plans surtout sont d'une clarté et d'une précision parfaites.

En 1939 les archives municipales lui furent confiées. Ce fut une nouvelle occasion pour lui de montrer son esprit d'ordre et de mé-

thode. En deux ans, avec la seule possibilité d'y consacrer ses heures libres en dehors du service de son bureau, il mit tout en ordre dans les archives modernes; et pas seulement en mettant tout en place, mais en étiquetant tous les registres, de manière à contenter l'œil en même temps que l'esprit.

C'est en faisant ce classement qu'il trouva les registres des délibérations des communes de Périgueux pendant la période révolutionnaire du 30 juillet 1789 au 16 mars 1790. Il résuma les deux volumes, ce qui nous a permis d'en faire la publication dans notre Bulletin. Trois tranches ont déjà paru, d'autres suivront. Quelques semaines avant d'être frappé par le mal qui l'a emporté, il avait terminé ce travail, dont les dernières feuilles nous ont été remises il y a quelques jours, sur sa recommandation, par M^{me} Fournier de Laurière.

Sa nomination de secrétaire-adjoint de notre Société en mai 1924, lui permit de prendre part, comme membre du Bureau, à l'affaire si délicate de la succession du docteur Testut. Et cela nous permit de constater la rectitude de son jugement et la délicatesse de ses sentiments. Aussi, lorsque mourut M. Dannery, vice-président de l'arrondissement de Périgueux, le Bureau crut pouvoir présenter M. Fournier de Laurière pour le remplacer à l'élection du 28 mai 1936. Il fut élu à l'unanimité, et tous ceux qui le connaissaient trouvèrent le choix excellent; seul il en fut surpris; son désir d'effacement et sa vraie modestie le firent même hésiter à accepter cette charge pour laquelle il croyait n'avoir aucune aptitude. Il nous y a rendu cependant d'excellents services par ses conseils toujours si judicieux.

Il aurait semblé que longtemps encore notre Société devait bénéficier de son activité et de son dévouement, avant qu'il fut pris, il y a quelques mois, par un mal étrange qui l'obligea à subir une première opération; elle parut réussir, puisqu'il put, pendant quelque temps, reprendre son travail et aussi l'assistance à nos séances. Mais ce fut de courte durée et une seconde opération encore plus grave, jugée nécessaire, commença à inspirer de la crainte à ceux qui connurent la nature du mal dont il souffrait.

Il vécut ainsi pendant neuf mois en proie à de cruelles souffrances, malgré tous les soins dont il fut entouré. Et c'est là qu'il a montré son héroïque patience et cet excellent moral qui frappait tous ceux qui le visitaient. Dans les visites que j'aimais à lui faire, j'ai souvent été moi-même grandement édifié par son esprit de résignation chrétienne et par la délicatesse de cœur qu'il mettait à cacher ses souffrances pour n'en pas charger les autres.

Le 22 mai il avait demandé et reçu les sacrements de l'Eglise, le 23

au matin il est mort doucement, comme il avait vécu, sans même éveiller son épouse qui s'était assoupie auprès de lui.

Il fut bon toute sa vie, il a dû être bien reçu par le bon Dieu.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 26 mai, et elles ont montré la place prise par lui dans la ville de Périgueux. Ceux qui y ont assisté ont été agréablement surpris d'entendre les chants délicieux qui ont rempli cette dernière cérémonie. Dieu a dû permettre à son âme de les entendre; et c'était juste qu'il en fut ainsi pour le récompenser un peu, ici bas, du dévouement que depuis longtemps il donnait à la Schola dont il faisait partie.

Chanoine J. ROUX.